

# Etude Trame Verte et Bleue du Pays de La Châtre en Berry

## Phase II

Elaboration d'un programme d'actions opérationnel « Trame verte et bleue »



Etude cofinancée par le Conseil Régional.

collection des études



# Etude Trame Verte et Bleue du Pays de La Châtre en Berry

## Phase II

Elaboration d'un programme d'actions opérationnel « Trame verte et bleue »

<b>Citation recommandée</b>	ADAR CIVAM, BIOTOPE & Indre Nature, 2014. Etude Trame Verte et Bleue du Pays de La Châtre en Berry. Phase I : Elaboration d'une cartographie « Trame verte et bleue ». Pays de La Châtre en Berry/Région Centre. 53 p.	
<b>Version / indice</b>	Version finale	
<b>Date</b>	03/02/2015	
<b>Nom de fichier</b>	Rapport phase II_V4	
<b>Responsable projet ADAR CIVAM</b>	Céline BIHEL Lucas HENNER	bihel.adar.bs@orange.fr henner.adar.bs@orange.fr
<b>Responsables projet BIOTOPE</b>	Antonin DHELLEMME Ludivine DOYEN	adhellemme@biotope.fr ldoyen@biotope.fr
<b>Responsables projet Indre Nature</b>	Francis LHERPINIERE Marie-Hélène FROGER	francis.lherpinier@indrenature.net marie-helene.froger@indrenature.net

# Introduction

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est la déclinaison régionale du projet national de Trame Verte et Bleue. L'objectif de cette dernière est « de doter les collectivités et l'Etat d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire, afin qu'elles puissent inscrire la conservation de la biodiversité, notamment ordinaire, dans leur projet d'utilisation de l'espace » (rapport du groupe n°2 du Grenelle de l'environnement).

La présente étude s'inscrit dans cette dynamique. Déclinaison locale du réseau écologique régional, son objectif est d'apporter aux décideurs locaux des éléments concrets pour la prise en compte de la biodiversité et de ses flux dans l'aménagement d'un territoire et servir de support aux réflexions pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'Agenda 21, etc.

Le territoire du Pays de La Châtre en Berry est situé au cœur du Boischaut Sud, l'un des bocages les mieux préservés de France. Ce bocage est caractérisé par un réseau de haies au sein d'une mosaïque de prairies, de cultures et de boisements, ponctuée d'arbres isolés, de sources, de mares et d'étangs et traversée par de nombreux cours d'eau. Ce territoire est riche d'une géologie, d'un réseau hydrographique et d'une biodiversité qui témoignent d'une extraordinaire diversité d'habitats naturels, floristiques (landes et falaises siliceuses, prairies humides, tourbières, haies et boisements, chevelu dense de ruisseaux et rivières,...) et faunistique (insectes, amphibiens, mammifères, oiseaux,...).

Les enjeux en matière de points d'intérêt et/ou sensibles et de continuités écologiques à préserver, restaurer ou à recréer doivent donc faire l'objet de la part des décideurs locaux d'une meilleure connaissance et d'une attention particulière à l'heure où ceux-ci sont amenés à établir des documents d'aménagements qui engagent leurs collectivités sur plusieurs années voire décennies (PLU, SCoT, ZAC).

La mission doit fournir aux décideurs locaux les moyens d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage.

Les objectifs de la mission sont : la réalisation d'une cartographie du réseau écologique à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry, l'identification d'enjeux permettant la définition d'un projet de territoire en direction de la biodiversité, l'identification des secteurs et des modalités d'une intervention hiérarchisée, la proposition d'un programme d'actions opérationnel.

Le tout, en cohérence et en articulation avec les orientations proposées dans les guides techniques issus du Grenelle de l'environnement.

Afin de répondre aux objectifs de cette étude, trois structures se sont associées : ADAR CIVAM, Indre Nature et BIOTOPE. La valeur ajoutée du groupement ADAR CIVAM, Indre Nature et BIOTOPE réside essentiellement dans la complémentarité et la synergie des compétences respectives : le bureau d'étude BIOTOPE assure principalement le travail cartographique, Indre Nature la connaissance naturaliste et l'ADAR CIVAM la concertation et l'élaboration du programme d'actions.

La mission se déroule en deux phases :

- Phase 1. Cartographie du réseau écologique territorial et identification des sites à enjeu (courant 2013) ;
- Phase 2. Elaboration d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité du territoire (courant 2014).

Chaque phase est accompagnée d'étapes de concertations et de réunions avec le Comité de pilotage (COPI), le Comité technique (COTECH) et différents acteurs du territoire.

**Ce rapport concerne la seconde phase qui s'est déroulée sur l'année 2014.**

# Sommaire

<b>I. Méthodologie de Concertation</b> .....	<b>4</b>
I.1 Les acteurs consultés.....	4
I.2 Les étapes de la concertation .....	6
<b>II. Programme d'actions Opérationnel</b> .....	<b>12</b>
II.1 Présentation résumée .....	12
II.2 Objectif Général : Communiquer .....	14
II.2.1 Communiquer sur le lien entre élevage et gestion du paysage .....	15
II.2.2 Communiquer et sensibiliser le grand public.....	16
II.2.3 Communiquer et sensibiliser les scolaires .....	18
II.2.4 Communiquer sur les zones humides et les cours d'eau .....	20
II.3 Objectif général : Connaître et Former.....	21
II.3.1 Travailler à l'élaboration d'un label garantissant des pratiques d'élevage respectueuses du bocage et de la biodiversité .....	22
II.3.2 Créer un Observatoire du Bocage et améliorer la connaissance .....	24
II.3.3 Repérer les éléments de bocage dans les documents d'urbanisme et accompagner la transcription de la TVB (co-construction).....	25
II.3.4 Former aux bonnes pratiques .....	28
II.3.5 Gestion différenciée des espaces verts des collectivités (Zéro pesticides).....	29
II.3.6 Connaître les outils de la Trame Verte et Bleue.....	30
II.3.7 Gérer durablement les milieux boisés .....	36
II.4 Objectif général : Entretenir, aménager et valoriser économiquement.....	38
II.4.1 Soutenir et développer l'abattoir .....	39
II.4.2 Réaliser des plans de gestion des haies entretenues par les collectivités .....	40
II.4.3 Promouvoir l'installation de chaudières collectives à bois .....	41
II.4.4 Préserver, entretenir et valoriser les chemins des collectivités.....	42
II.4.5 Elaborer un guide des bonnes pratiques d'entretien des haies et espaces associés à l'échelle du Pays.....	43
II.4.6 Promouvoir les Aides Agro-Environnementales (2ème pilier de la PAC).....	44
II.4.7 Aider à l'entretien et la création d'arbres « Têtards » .....	46
II.4.8 Préserver les réseaux hydrographiques.....	47
II.5 Programme d'actions complet - PHASE 1 : 2015 .....	49
II.6 Programme d'actions complet - PHASE 2 : 2016 (et suite) .....	50
<b>III. Fiches Actions</b> .....	<b>51</b>
III.1 Présentation Générale et thématiques retenues.....	51
III.2 Mise en œuvre du plan d'action.....	51

# TRAME Pays Verte & Bleue de La Châtre *en Berry*



# I. Méthodologie de Concertation

## I.1 Les acteurs consultés

Dès le lancement de l'étude en mai 2013, la volonté du Comité Technique et du Comité de Pilotage a été d'associer à la construction du projet, un maximum d'acteurs locaux. Afin de répondre à cette attente, le groupement BIOTOPE/Indre Nature/ADAR a donc mis en œuvre une série d'outils d'animation et de concertation, permettant de faire s'exprimer notamment :

- **les acteurs du monde agricole** : leurs représentants (Chambre d'Agriculture, Groupes de Développement Agricole (CODAR), Syndicats Agricoles, CRPF) ou bien les agriculteurs intéressés directement, lors des réunions publiques. La Chambre d'Agriculture 36 et le CRPF faisaient partie du Comité Technique et du Comité de Pilotage, le CODAR du Comité de Pilotage et les Syndicats ont été mobilisés lors des consultations préalables, puis leur représentant local lors des réunions publiques et de la réunion de Comité Technique élargie ;
- **les élus** : les présidents des trois Communautés de Communes, les maires et leurs adjoints intéressés, en proposant notamment des restitutions publiques « décentralisées » et surtout, des réunions localisées de travail ;
- **les propriétaires fonciers** : leur représentant départemental lors des consultations préalables, puis leur représentant local lors des réunions publiques et de la réunion de Comité Technique élargie ;
- **les acteurs ruraux reconnus localement** : tels que la SCIC Berry Energies, la Société Pomologique du Berry, l'union des Ressources Génétiques Centre (URGC), lors des consultations préalables, des ateliers et/ou en les intégrant au Comité de Pilotage ;
- **les acteurs du tourisme** : en les associant à la réunion de Comité Technique élargie et en les consultant sur l'action spécifique « valorisation des chemins de randonnée » ;
- **les citoyens du territoire** : en leur proposant des réunions publiques d'information lors du lancement, de la restitution de la phase 1 et de la restitution de l'ensemble de l'étude.



*Restitution finale de l'étude, le samedi 13 décembre (10h à 12h) au Magny*

Le tableau suivant résume les acteurs consultés durant l'étude pour construire le programme d'action et leur niveau d'implication. Cette liste n'est pas exhaustive, les compositions complètes notamment des Comité de Pilotage et Comité Technique sont détaillées dans le rapport d'étude de la Phase 1.

**Tableau synthétisant les différents acteurs locaux consultés, et leur niveau d'implication (liste non exhaustive) :**

		Comité de Pilotage	Comite Technique	Comité Technique élargi (18/10)	Consultations préalables	Restitutions Publiques	Réunions de travail localisées	Atelier Terrain
MONDE AGRICOLE	Chambre d'Agriculture 36	X	X	X	X	X		X
	CODAR	X		X	X	X		X
	Syndicats agricoles (x4)			X	X	X		X
	agriculteurs					X		
ELUS	présidents des CdC	X		X	X	X		
	Maires et adjoints			X		X	X	
PROP FONCIERS	président départemental				X			
	représentant local			X		X		
ACTEURS RURAUX	SCIC BERRY ENERGIES BOCAGE			X	X	X		X
	URGC	X		X		X		
	Société Pomologique			X	X	X		
TOURISME	CdC La Châtre Ste Sévère			X		X		
	Citoyens					X		

## I.2 Les étapes de la concertation

- **Comité de Pilotage et Comité Technique** : deux instances complémentaires, indispensables au bon déroulement de l'étude

**Le Comité de Pilotage** s'est réuni quatre fois : au lancement de l'étude, à la fin de la phase 1 et pour lancer la phase 2 ; à mi-parcours de la phase 2 et enfin à la conclusion de l'étude. Son rôle a été de donner les principales orientations du projet, de valider les outils proposés (cartes, programme d'action, fiches actions, etc.) et parfois, de modifier le calendrier d'organisation de l'étude afin de proposer plus de réunions publiques notamment.

**Le Comité Technique** lui s'est réuni cinq fois : dont 2 réunions sur la phase 1 de cartographie et 3 réunions lors de la phase 2 d'élaboration du programme d'actions. En phase 1 (de mai à décembre 2013), son rôle a été essentiel dans l'ajustement des cartographies et la sélection des secteurs à enjeux. Lors de la phase 2, le Comité Technique s'est investi dans la réflexion sur les pistes d'action proposées par les acteurs consultés et surtout, dans la hiérarchisation de celles-ci. C'est aussi le Comité Technique qui a été capable de formuler la finalité du programme d'action, ainsi que les trois actions prioritaires. Ses membres ont également participé à la rédaction et la relecture des fiches actions et se sont investis lors de la présentation du programme au dernier Comité de Pilotage.

→ **Point Méthode** : La restitution finale quant à elle a été organisée autour des acteurs du Comité Technique (sous forme de tables rondes, animées en duo), afin de leur permettre de présenter les actions phares et l'argumentaire justifiant ces choix. Cet investissement est à souligner et a été déterminant dans la réussite de la présente étude.

Remarque : La composition précise de ces deux instances est détaillée dans le rapport d'étude de la phase 1.



- **Les consultations préalables** : étape incontournable pour « désamorcer les tensions »

Deux types de consultations ont en réalité menées en parallèle :

- BIOTOPE a interrogé les acteurs les plus techniques, afin de recueillir des informations et des données utiles pour la construction des cartes.
- Dans le même temps, l'ADAR s'est attaché à rencontrer les acteurs locaux (précédemment cités en 1.1) dans l'objectif de sonder leur connaissance de la Trame Verte et Bleue et surtout, de recueillir leurs attentes, leurs craintes, leurs points de vigilance quant à la façon de mener l'étude. Ce sont ces rencontres qui sont l'occasion privilégiée d'expliquer ce qu'est (et ce que n'est pas) la Trame Verte et Bleue, d'entendre les préoccupations de chacun, leur volonté plus ou moins grande de s'investir, d'avoir un retour sur les avancées du

projet, etc. C'est aussi l'occasion de demander si d'autres acteurs seraient à associer et ainsi, d'élargir le cercle des consultations.

→ **Point Méthode** : Même si l'idéal est bien l'entretien en tête à tête, il n'est cependant pas toujours conciliable avec les agendas des différents acteurs : dans ce cas un point téléphonique de 30 à 45mn suffit. Il est indispensable de rédiger un compte rendu de l'entretien et surtout, de l'envoyer à la personne interrogée pour qu'elle le valide, avant qu'il soit utilisé. Cette démarche instaure ainsi une certaine confiance et une transparence dans l'utilisation de l'information.

- **Premières réunions publiques d'information : décentraliser pour mieux diffuser**

Afin d'annoncer le lancement de l'étude et d'informer le plus grand nombre sur ce qu'est la Trame Verte et Bleue, le Comité de Pilotage a souhaité que deux réunions publiques soient organisées : une à La Châtre (principale ville du territoire) le 9 juillet 2013 et Neuvy-Saint-Sépulcre (chef-lieu du 3ème canton du Pays de La Châtre en Berry) le 18 juillet 2013. L'objectif de ces réunions était avant tout d'informer le grand public. L'annonce de ces réunions s'est faite grâce au relais dans la presse locale et aux bulletins d'informations ou sites internet des partenaires. A cette occasion, une présentation des enjeux liés à la biodiversité, de l'outil TVB et du déroulement de l'étude ont donc été proposés. Cependant, l'inquiétude de certains acteurs est souvent palpable, il faut donc dès ces premières réunions être en mesure de rassurer sur l'aspect réglementaire, opposable, ou des « contraintes » qui pourraient être liées à la démarche.

→ **Point méthode** : Ces réunions peuvent être l'occasion de diffuser des petits dépliants d'information résumant ce qu'est et ce que n'est pas la Trame Verte et Bleue, présentant des exemples d'actions concrètes réussies (concrètes, incitatives, co-construites), etc. La date des réunions peut aussi être donnée dès les premières consultations, afin que les acteurs rencontrés les diffusent à leurs collaborateurs.

- **Restitution Publique de la Phase 1 et préparation de la Phase 2 : des ateliers interactifs pour plus de concertation**

En janvier 2014, une réunion publique de présentation des résultats de la phase 1 a été organisée à Aigurande (chef-lieu du 2ème canton du Pays de La Châtre en Berry). L'objectif était de présenter de la manière la plus pédagogique possible, les cartographies obtenues à l'échelle du Pays, mais aussi de proposer aux acteurs présents de participer à des ateliers thématiques sur : le bocage, les zones humides et les cours d'eau (les trois enjeux majeurs du territoire). Une partie de la réunion s'est donc tenue en assemblée générale en projetant les cartographies obtenues et la deuxième partie de la réunion a invité les participants à former trois groupes, qui ont pu :

- étudier les cartes imprimées au format A3 couleurs, et faire part de leurs remarques (ou propositions de modifications)
- proposer et échanger sur les pistes d'action possibles

Un animateur par groupe était chargé de noter les idées émises sur un paper board. Au bout de 15mn, chaque groupe était invité à tourner pour passer à l'atelier suivant. Toutes les personnes présentes ont ainsi pu étudier et s'exprimer sur les 3 thématiques proposées. Au total, la réunion a réuni une cinquantaine de personnes dont des agriculteurs, élus, citoyens et associations.

→ **Point méthode** : Cette technique d'animation est aussi connue sous le nom de « nappes tournantes ». Un point de vigilance toutefois à respecter est celui du nombre de participants : plus d'une douzaine de membres par groupe semble être le maximum pour que chacun puisse participer. Il convient également de « prévenir » les participants en annonçant une « animation participative » dans la communication en amont de la réunion.

- **Réunions localisées d'appropriation de la phase 1 : des temps d'échanges privilégiés**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, il semblait important de proposer une occasion aux nouvelles équipes municipales de s'approprier l'étude et ses enjeux. Afin d'optimiser la diffusion de l'information, il a été choisi d'organiser des réunions de travail (d'une durée d'environ 1h30), réunissant chaque fois 7 à 8 communes. Des invitations personnalisées ont été envoyées à chaque commune par le Pays, invitant le maire et/ou ses adjoints en charge des questions d'environnement/d'aménagement à participer. Au total ce sont donc 7 réunions localisées qui se sont tenues partout sur le territoire au mois d'avril 2014. Là encore, une présentation générale de l'étude et surtout, un « examen » des cartographies ont été proposées. Ces rencontres ont également été l'occasion de recueillir les questions, les attentes et les préoccupations des élus. C'est à cette occasion que le besoin d'éditer les cartes à représentant l'ensemble du territoire de chaque commune a été identifié.

→ **Point méthode** : Même si l'animation et l'organisation générale a été gérée par l'ADAR, il est important que les invitations soient envoyées par le Pays, commanditaire de l'étude. Dans l'idéal, la présence d'un élu et/ou d'un technicien du Pays est aussi souhaitable. Par ailleurs, même si les regroupements de communes sont effectués en amont (par logique géographique et administrative) il est important de préciser sur l'invitation les dates et lieux des autres réunions locales, afin de permettre une plus grande souplesse aux élus intéressés (mais pas toujours disponible à la date proposée).

- **Atelier Terrain : croiser les regards et « faire du concret »**

Un atelier terrain a été organisé le 25 juin 2014 sur la commune de Saint Plantaire, sur la thématique validée par le COTECH et le COPIL : « La Haie : quelles typologies, quelles gestions, quelles valorisations ? » L'organisation de cet atelier a été pensée sur une journée entière, afin de permettre :

- un circuit à pied le matin, ponctué d'interventions des différents acteurs en fonction des éléments du paysage repérés.
- un temps convivial le midi : qui permet d'échanger et de désamorcer certaines tensions
- l'après-midi : une illustration concrète d'une action, en l'occurrence l'installation d'une chaudière collective à bois déchiqueté par la commune de Saint Plantaire.



Afin de préparer ce temps fort, une rencontre a été menée en amont avec le maire pour saisir les principaux enjeux de la commune. Ces données ont été croisées avec les cartographies obtenues en phase 1 et puis une reconnaissance de terrain a été effectuée (pour déterminer l'itinéraire à faire le jour J). En termes de participation, il était validé que chaque membre du Comité Technique était libre d'inviter 2 ou 3 acteurs qu'il lui semblait pertinent de faire participer. Au total, 16 personnes étaient présentes pour 9 structures représentées : SCIC BEB, Chambre d'Agriculture 36, Pays de La Châtre en Berry, ADAR, BIOTOPE, Indre Nature, DDT36, CRPF, Confédération Paysanne.

C'est à cette occasion et suite aux échanges entre les différents acteurs en présence, qu'a émergé l'idée de proposer des plans de gestion des haies à l'échelle des communes. Cette action a ensuite été validée par le COTECH comme étant une des trois prioritaires du programme d'actions.

→ **Point méthode** : La date choisie pour un tel atelier est un point clé si l'on veut une participation du monde agricole. Par ailleurs, sur place il est important de fournir à chacun, une cartographie zoomée sur les zones traversées afin de faire le lien entre théorie et réalité. Le temps de parole accordé à chacun des intervenants est aussi un levier majeur pour la réussite d'une telle initiative.

- **Consultation complémentaire : travail spécifique avec les acteurs du tourisme**

Suite à la compilation des idées d'actions émises depuis le début de l'étude et après une première réunion de travail avec le COTECH, il est apparu qu'un travail sur les chemins de randonnée semblait incontournable dans le programme d'actions. Connaissant le travail mené par le département tourisme de la CDC La Châtre Sainte Sévère sur la requalification des chemins de randonnée, une rencontre complémentaire avec les techniciennes concernées a donc été menée à l'initiative de l'ADAR. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'avancement des deux projets et d'échanger sur la façon d'avancer de concert pour les mois à venir, à propos de cette action précise.

→ **Point méthode** : Un compte rendu formulant comment chacun pouvait participer aux deux projets a été rédigé et validé par les deux parties. Cette étape clé a permis de poser les bases d'une collaboration concrète, qui assure là encore une co-construction et non pas un travail en doublon.

- **Comité Technique élargi : une réunion de travail riche, ouverte à tous les acteurs consultés en phase 1**

Le 18 octobre 2014, a été organisée une réunion de comité technique élargi, réunissant le Comité Technique classique ainsi que tous les acteurs rencontrés lors des consultations (cf. 1.1) et les élus qui s'étaient déplacés lors des réunions publiques. L'objectif de cette réunion était de présenter aux acteurs présents l'avancement du programme opérationnel et de leur permettre de proposer de nouvelles actions ou de réagir à celles déjà citées. L'assemblée a alors été partagée en trois groupes :

- le COTECH qui a travaillé à une première hiérarchisation des pistes d'actions émises (travail interactif avec des gommettes puis une frise chronologique)
- deux groupes d'acteurs (préparés avec les noms de celles et ceux qui avaient confirmé leur présence) : auxquels le programme d'action avait été distribué, ainsi qu'un questionnaire simple d'aide à la réflexion. Chaque groupe remplissait d'abord individuellement le questionnaire (à l'aide du programme et de ses connaissances personnelles), puis désignait un secrétaire pour synthétiser les idées du groupe.



Une phase de restitution a ensuite été organisée en deux temps :

- entre les deux groupes d'acteurs : chaque synthèse a été présentée et débattue
- entre tous les acteurs et le COTECH qui a pu présenter les pistes de hiérarchisation auxquelles il avait réfléchi. Là encore, des échanges avec l'assemblée ont permis d'enrichir les travaux effectués.

→ **Point méthode** : Dans la mesure du possible, il est très important de pouvoir envoyer les documents supports de réflexion en amont de la réunion, afin que les acteurs puissent se les approprier et être d'autant plus constructifs le jour de la réunion. Le jour de la réunion, il est important qu'un élu du Pays puisse prendre la parole et assumer politiquement, le déroulement de l'étude et le point d'avancement présenté par les techniciens. Un compte rendu est également à rédiger et à envoyer aux acteurs en soulignant la prise en compte des remarques qui ont été faites à cette occasion.

- **Co-construction avec le COTECH** : un partenariat efficace, à l'origine de la qualité du programme d'actions proposé

Si le travail de compilation des pistes d'actions et la proposition des thématiques des premières fiches actions repose sur le travail des prestataires, le Comité Technique a eu un rôle essentiel au moment de faire des choix entre les plusieurs dizaines d'actions proposées. La hiérarchisation dans le temps et aussi en termes de « priorités opérationnelles » repose sur les échanges et les débats qui ont eu lieu au sein du COTECH. Charge ensuite au prestataire en charge de retranscrire ces discussions de la façon la plus fidèle et pertinente possible pour que le COTECH s'implique toujours plus dans la co-construction.

Lors de la rédaction des fiches actions, le travail du COTECH a aussi été essentiel : pour fixer la forme générale des fiches (sur la base d'une proposition technique faite par les prestataires) et surtout, pour contribuer sur le fond des fiches. Chacun des membres a ainsi eu en charge la rédaction d'une fiche donnée et la relecture de plusieurs d'entre elles. Pour cela, plusieurs échanges mails et des points téléphoniques ont été organisés en plus des réunions physiques.

→ **Point méthode** : Dans la mesure du possible, tous les documents à étudier en COTECH doivent être transmis 2 à 3 jours avant la réunion, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Par ailleurs, un calendrier général des réunions peut être proposé très en amont des réunions, afin que chacun puisse réserver ces dates ou demander des reports suffisamment en avance. Cette organisation rend l'organisation générale plus confortable et permet de se tenir aux délais fixés par le commanditaire.

- **Réunions localisées de présentation du programme opérationnelle** : une occasion privilégiée de préparer l'animation à venir

Suite au dernier Comité de Pilotage (le 30 octobre 214) et en accord avec celui-ci, une nouvelle session de réunions localisées a été menée afin de présenter l'intégralité du programme d'actions aux élus du territoire. Ces rencontres ont été l'occasion de recueillir l'opinion des élus locaux quant au « menu à la carte » qui leur était proposé pour concrétiser la TVB et surtout, de connaître leurs priorités en termes d'actions à mettre en œuvre à leur échelle. Le schéma d'organisation a globalement été le même que lors des réunions du mois d'avril. Il a été proposé aux élus de consulter les cartes éditées à l'échelle de leur commune, de réagir au panel d'actions constituant le programme, et surtout de remplir une « fiche de souhaits » renseignant sur les thématiques qui les intéressaient le plus. Le but étant de pouvoir constituer des groupes de communes travaillant sur les mêmes thématiques et de proposer un accompagnement adapté.

→ **Point méthode** : Ces réunions localisées sont d'une efficacité sans égal en termes de diffusion de l'information, de sensibilisation et d'implication des acteurs locaux. A titre de comparaison :

	Réunion Publique	Réunions de travail localisées
Nombre de personnes présentes en moyenne	45	45
Nombre d'élus présents	15	45
Nombre de communes représentées	10	34
% du territoire représenté	<b>19,00%</b>	<b>70,00%</b>

- **Restitution Publique Finale : ne négliger ni le fond, ni la forme**

La restitution finale a été organisée un samedi matin, afin de toucher un public le plus large public. Le lieu choisi l'a également été en fonction des enjeux identifiés : Le Magny bénéficiant d'un des plus beaux corridors de biodiversité du territoire (Vallée de la Vauvre).

En termes de déroulé, la volonté a vraiment été d'être le plus concret possible, en laissant un maximum la parole aux élus du Pays et aux membres du Comité Techniques. Des présentations sous forme de tables rondes, en effectuant un zoom sur les trois actions prioritaires ont permis d'initier les échanges avec la salle. Concrètement, la restitution finale s'est donc déroulée de la manière suivante (durée totale 2h) :

<b>Mot d'accueil :</b>	Gérard DEFOUGERE, Maire du Magny	5'
<b>Introduction :</b>	Jean DELAVERGNE, conseiller régional référent TVB : présentation du contexte régional (SRCE) Pascal COUTURIER, élu référent TVB du Pays : présentation du contexte de l'étude et du territoire	10'
<b>PARTIE 1 : Présentation résumée de la Cartographie</b>	BIOTOPE & Indre Nature (IN)	15'

→ par sous trame : une diapo avec la cartographie, une photo d'illustration et un commentaire

**PARTIE 2 : Présentation du Programme d'Actions**

- Daniel CALAME, élu référent TVB du Pays : présentation de la concertation menée et des 3 grandes lignes du Programme d'action qui en sont sorties 10'
- Céline BIHEL, ADAR-CIVAM : présentation des étapes de co-construction et résumé du programme (finalité, objectifs généraux, actions prioritaires) 10'

**TABLE RONDE :**

- Philippe LEAUMENT, DDT 36 zoom sur l'action « élevage-paysage »  
*Échanges avec la salle* 20'
- Valérie GICQUEL, Fédé Chasse et Francis LHERPINIERE, IN : zoom sur l'action « Observatoire du Bocage »  
*Échanges avec la salle* 20'
- Marc LAPORTE, CRPF et Marie-Hélène FROGER, IN : zoom sur l'action « plans de gestion à l'échelle des communes »  
*Échanges avec la salle* 20'

**CONCLUSION :** Pascal COUTURIER & Daniel CALAME ; élus référents TVB du Pays 5'

**Animation générale :** Céline BIHEL, ADAR-CIVAM

→ **Point méthode :** Des dossiers du participant avaient été préparés et remis à tous les participants, afin de résumer l'étude TVB (résultats cartographiques et programme). La présentation diaporama ainsi que le programme opérationnel complet ont également été distribués. Enfin, les cartographies grand format (A3 couleurs) étaient également consultables par tous sur place.

## II. Programme d'actions Opérationnel

### II.1 Présentation résumée

Le programme d'actions opérationnel élaboré dans le cadre de cette étude l'a été en **concertation** avec les acteurs locaux : il s'agit donc d'un exemple de **co-construction**, qui tient compte de la réalité du territoire et des interactions entre acteurs.

La ligne directrice qui a été donnée très tôt pendant la phase de concertation et qui a été conservée pendant toute l'étude est celle de :

#### Concilier préservation de la biodiversité et développement économique

Ce choix fort a été encore souligné lors du dernier Comité de Pilotage de l'étude :

« *La grande sagesse du Pays de La Châtre en Berry a été de prendre la Trame Verte et Bleue sous l'angle conjoint de la biodiversité et de l'économie. C'est très novateur et pertinent puisque l'étude servira ainsi à toute la société.* » (COFIL, 30/10/2014)

De la même manière, il a été choisi de :

#### Reconnaître l'existant

(s'inscrire dans la continuité d'actions déjà menées et reconnaître/valoriser les bonnes pratiques d'entretien notamment)

#### Avoir une vision globale et cohérente pour agir ensemble

(favoriser les mesures contractuelles, le travail de concertation, de co-construction et de communication)

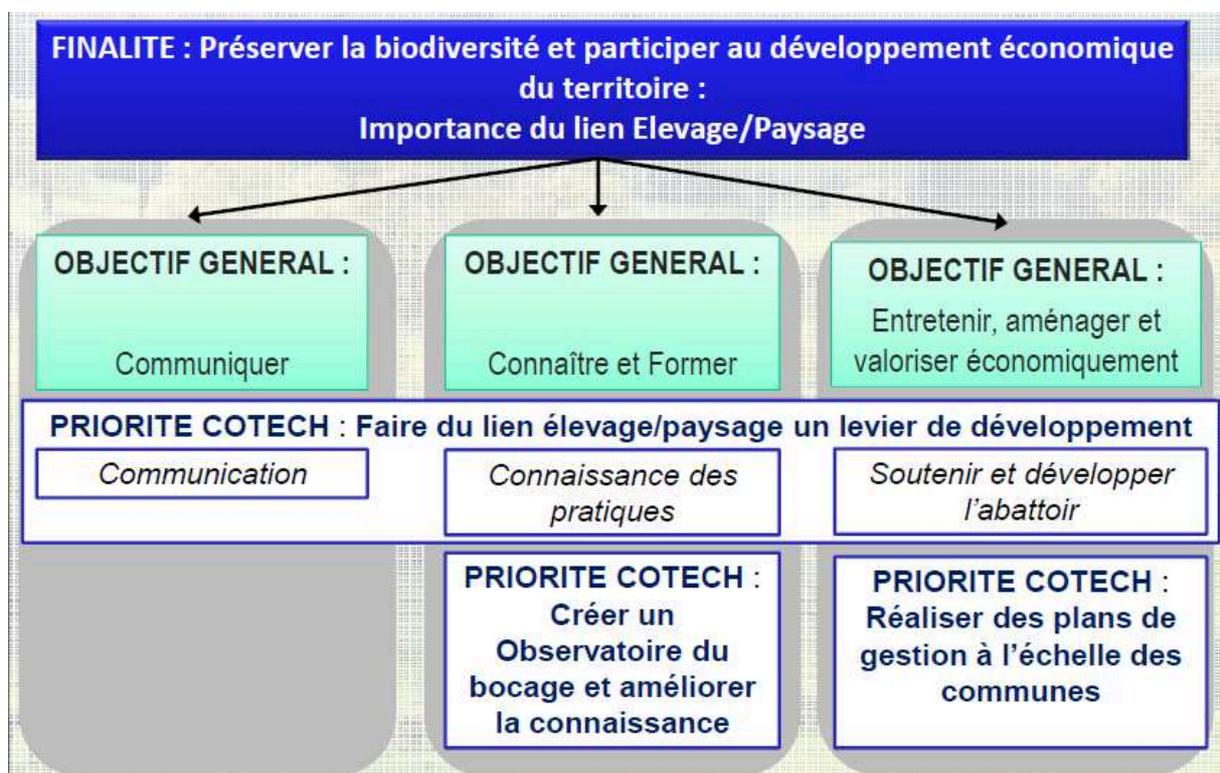
Concrètement, le programme d'actions est composé de plusieurs niveaux, allant du plus général (la finalité) au plus précis (l'action) et est décliné en objectifs généraux qui donnent le cadre des actions jugées comme prioritaires par les acteurs en présence.

- **FINALITE :** Préserver la biodiversité et participer au développement économique du territoire : Importance du lien Elevage/Paysage pour pérenniser le bocage
- **OBJECTIFS GENERAUX :**
  - Communiquer
  - Connaître et Former
  - Entretien, aménager et valoriser économiquement

➤ **ACTIONS PRIORITAIRES :**

- Faire du lien élevage/paysage un levier de développement (communiquer auprès du grand public, connaître et valoriser les pratiques d'élevage respectueuses du paysage, soutenir et développer l'abattoir)
- Créer un observatoire du bocage et améliorer la connaissance (créer une page internet qui recense les données et les actions menées dans le cadre de la TVB)
- Réaliser des plans de gestion à l'échelle des communes (connaître le linéaire à entretenir, proposer des modes d'entretiens adaptés)

De manière schématique, le résumé du programme d'actions opérationnel peut donc être représenté de la façon suivante :



Les parties qui suivent présentent le détail des actions déclinées dans chaque objectif général :

- COMMUNIQUER
- CONNAITRE ET FORMER
- ENTRETENIR, AMENAGER ET VALORISER ECONOMIQUEMENT

## II.2 Objectif Général : Communiquer

---

L'étude Trame Verte et Bleue a montré la richesse du Pays de La Châtre en Berry en termes de continuités écologiques ainsi que de réservoirs pour de nombreuses espèces. En même temps, le travail de concertation et de consultations des acteurs locaux a mis en évidence une méconnaissance de cette richesse et par conséquent, un besoin important en termes de communication et de sensibilisation.

Les consultations et ensuite les synthèses réalisées par le Comité Technique ont permis de dégager 4 actions phares :

- 1.2.1 Communiquer sur le lien entre élevage et gestion du paysage
- 1.2.2 Communiquer et sensibiliser le grand public
- 1.2.3 Communiquer et sensibiliser les scolaires
- 1.2.4 Communiquer sur les zones humides et les cours d'eau

## II.2.1 Communiquer sur le lien entre élevage et gestion du paysage

L'étude Trame Verte et Bleue a montré l'importance de communiquer sur l'intérêt de maintenir une activité de polyculture-élevage sur le territoire afin de préserver les milieux prairiaux et le bocage associé (et plus largement, le paysage)

Cette action s'inscrit en complément d'actions concrètes de soutien à l'activité d'élevage (notamment les MAEC « polyculture élevage » et « système herbager ») et portera particulièrement sur l'aspect communication à grande échelle.



Source : base photo V.Pénin

La communication pourra potentiellement prendre plusieurs formes : supports papiers (plaquettes de communication, dépliants), visites de terrain illustrant le lien entre activité d'élevage et entretien du paysage (de l'exploitation agricole, aux artisans bouchers en passant par l'abattoir par exemple), conférences, page de communication internet, etc.

→ **Préconisations** : cette action doit s'inscrire dans la **durée** et non pas se résumer à l'édition d'un seul et unique dépliant. Le plan de communication devra inclure des **rencontres multi-acteurs** (incluant les acteurs du tourisme par exemple), et viser la co-construction, autour de ce thème, de **l'identité du territoire**.

### Action détaillée au Verso de la FICHE ACTION B1 (B1.1)

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Animation du groupe de travail et organisation d'événements de communication	3 000,00 €	Temps d'animation
Création de supports de communication	3 000,00 €	Prestation graphique

## II.2.2 Communiquer et sensibiliser le grand public

- Valoriser un cortège d'espèces emblématiques :

Afin de communiquer et de sensibiliser à la richesse en termes de biodiversité du territoire, il est proposé de se baser sur un cortège d'espèce emblématiques, qui pourraient constituer une sorte de « carte d'identité » du Pays de La Châtre en Berry. A travers la connaissance de leurs modes de vie, ces espèces remarquables serviraient également de support pour expliquer les grands enjeux écologiques du territoire.

Parmi les espèces proposées : loutre, muscardin, sonneur à ventre jaune, petit rhinolophe (chauve-souris du bocage), insectes saproxylophage, libellule (agrion de mercure), chabot, Viola Palus, l'arbre têtard, etc.



Agrion de Mercure  
*(source: IN, V.Motteau)*



Muscardin  
*(source: IN, Jean Eldin)*



Petit Rhinolophe  
*(source: IN, S. Montaget)*



Sonneur à Ventre Jaune  
*(source: IN, Yohan Morizet)*



Violette des marais *(sources : IN, MH.Froger)*



Arbre têtard (Charme) *(source : ADAR, C.Bihel)*

Action détaillée au Recto de la FICHE ACTION T1

▪ **Organiser un « Concours de valorisation de haies » :**

Inspiré du concours des « Prairies Fleuries » organisé par les Parcs Naturels Régionaux (PNR), ce concours serait une manière originale et pédagogique de communiquer sur l'entretien remarquable de certaines haies du Pays. Ce concours pourrait également être organisé à l'échelle des communes comme celui des « Maisons Fleuries » afin de mêler différents publics et d'encourager les échanges sur l'entretien des haies.



Source : base photo ADAR-CIVAM

➔ **Préconisations :** Une **coordination** à l'échelle du Pays devra être organisée, afin de rendre l'action plus visible. Pour maximiser le nombre de participants, l'**inscription** au concours devra être **gratuite** et une **récompense** (dont la forme est à déterminer) devra être prévue.

Action détaillée au Verso de la FICHE ACTION T1 (T1.1)

▪ **Faire participer le grand public : encourager la formation de « Groupes Paysage Citoyens »**

Cette expérience a déjà été menée sur 3 sites : le Moulin d'Angibault à Montipouret (groupe animé par le département tourisme de la Communauté de Communes La Châtre Sainte Sévère), le Musée des Traditions à Chassignolles et sur la commune de Montgivray (groupes animés par l'ADAR-CIVAM). Ces « Groupes Paysages Citoyens » sont constitués d'habitants de la commune volontaires et motivés pour s'investir dans la valorisation du patrimoine (au sens large) de leur lieu de vie. Les actions menées peuvent être très variables selon les groupes : restauration de lavoirs, fontaines, plantation d'essences, participation à l'élaboration d'une exposition sur le paysage du village, organisation d'événementiel, etc.

➔ **Préconisations :** l'**animation** du groupe est primordiale : un acteur professionnel doit être mis à disposition pour assurer cette tâche. Par ailleurs, le **soutien d'une structure déjà existante** (comme le Musée des Traditions par exemple) s'avère être un vrai plus pour la vie de ces Groupes Paysage Citoyens.

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Valoriser un cortège d'espèces emblématiques : création de documents de vulgarisation	3 000,00 €	Prestation graphique
Valoriser un cortège d'espèces emblématiques : organisation d'événements de communication et d'animations à destination du grand public, actions relatives à la préservation et la connaissance des espèces, alimentation de l'Observatoire du bocage	4 000,00 € à 6 000,00 € Selon projet	Temps de conception, de coordination et d'animation
Organisation du Concours de Valorisation des Haies (coordination à l'échelle du Pays, animation du groupe de travail chargé d'élaborer le règlement, démarchage des communes, etc.)	6 000,00 €	Temps de conception, de coordination et d'animation
Animation de groupes paysage	3 000,00 € (/groupe)	Temps d'animation
Animation du réseau de haies écoles	6 000,00 €	Temps de conception de coordination et d'animation

## II.2.3 Communiquer et sensibiliser les scolaires

En plus de la communication « grand public », il est apparu important de cibler en particulier les plus jeunes du territoire et notamment le public des scolaires. Pour cela, deux actions complémentaires pourraient être envisagées :

- **Communiquer auprès des scolaires, sur les chênes et les fruitiers menacés :**

Le Pays de La Châtre en Berry compte parmi ses nombreuses associations, la Société Pomologique du Berry qui œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fruitier local. Ces vergers et vignes conservatoires sont des éléments relais constitutifs des continuités écologiques du territoire. Il est donc important que les scolaires puissent y être sensibilisés. En termes de forme, une intervention en classe puis une visite sur le terrain pourraient être envisagée.

→ **Préconisations :** cette action sera à **co-construire** avec la **Société Pomologique** et les **établissements scolaires** du territoire. La prise en charge au moins d'une partie des **frais de déplacement** (location de bus) et d'**animation** devrait être envisagée pour que ça ne soit pas un frein pour les établissements.

- **Constituer un réseau de « Haies écoles » :**

Il serait également intéressant de proposer aux établissements scolaires, une formule : intervention en classe + sortie terrain sur la thématique des bonnes pratiques d'entretien des haies. Cette sortie terrain se ferait sur une des « Haies écoles » repérées sur le territoire. Cette haie serait un exemple concret de modes d'entretien respectueux de la biodiversité, devant laquelle l'animateur pourrait sensibiliser aux espèces remarquables du bocage, aux intérêts de la haie, et faire témoigner les acteurs qui l'entretiennent.

→ **Préconisations :** Cette action sera à penser en parallèle de l'action de « Concours de valorisation de haies », au cours duquel de potentielles « Haies écoles » pourraient être repérées. Ces Haies écoles seraient également valorisées grâce à l'Observatoire du Bocage (cf. II.3.2 p.24) et seraient donc un outil de communication qui dépasse le seul public scolaire.

- **Intervenir auprès des lycées agricoles :**

Les consultations menées tout au long de l'étude ont souligné l'importance de sensibiliser au plus tôt, les futurs agriculteurs du territoire. L'objectif de ces interventions en classe et sur le terrain serait de présenter les possibilités de concilier viabilité de l'exploitation agricole et préservation de la biodiversité (par ex : valorisation du bois de haies sous forme de bois d'œuvre ou de bois énergie, contractualisation de MAEC, etc.)

→ **Préconisations :** Cette action sera à organiser avec plusieurs partenaires complémentaires, par exemple en se basant sur un duo animateur agricole ou forestier/animateur environnementaliste. Afin de ne pas être un frein pour le lycée agricole, cette intervention devra être gratuite, et donc les frais d'animation et de déplacement pris en charge en partie dans le cadre du programme d'actions TVB.

Actions	Evaluation du coût <u>par intervention</u>	Type de dépenses
Communication auprès des scolaires sur les chênes et fruitiers menacés	600,00 € 150,00€	Temps d'animation frais de déplacement
Animer un réseau de « haies écoles » (intervention en classe + sortie terrain)	600,00 € 150,00€	Temps d'animation frais de déplacement des élèves
Interventions auprès des lycées agricoles	650,00 €	Temps d'animation et frais de déplacement animateur

## II.2.4 Communiquer sur les zones humides et les cours d'eau

Dans le paysage du Pays de La Châtre en Berry, le (petit) « cours d'eau » est omniprésent et tient un rôle majeur dans la différenciation de ce territoire avec les autres régions naturelles de l'Indre (Champagne berrichonne en « open fields », et Brenne avec ses plans d'eau). Ces cours d'eaux, mares, zones de sources constituent des milieux de vie (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) importants sur le territoire. Aussi, il est primordial de mener une campagne de communication sur cette thématique de la « Trame Bleue » au sens large, et qui devra s'inscrire dans la durée.

Pour organiser cette communication, les formes de « type interactif » seraient préférables : conférences thématiques (avec intervention de techniciens spécialisés, témoignages d'acteurs locaux, etc.), ciné-débat, visites de terrain, etc. Les thématiques à aborder sont variées :

- Les risques liés au défaut d'entretien des zones humides (notamment en termes de gestion de l'eau)
- Le fonctionnement de la rivière et la faune associée (rappel du cadre réglementaire, explications pédagogiques concernant l'exemple des étangs)
- Les cours d'eau et les pratiques agricoles et forestières : aménagement de points d'abreuvement, traversée des petits cours d'eau par les engins de débardage lors des exploitations forestières
- Etc.

→ **Préconisations** : cette communication sera à **co-construire** avec les **acteurs référents** sur ces questions (DDT36, ONEMA 36, Chambre d'agriculture 36, FDAAPPMA 36, etc.), ainsi que les **acteurs locaux** (élus, agriculteurs, citoyens, etc.). Une coordination à l'échelle du Pays sera à prévoir pour rendre les actions plus visibles.

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Organisation d'événements de communication co-construits avec les communes intéressées, les acteurs locaux et les intervenants spécialisés	3 000,00 €	Temps d'animation
Création de supports de communication	500,00 €	Prestation d'impression

## II.3 Objectif général : Connaître et Former

---

Le deuxième aspect très important souligné par la présente étude et celui de la connaissance et de la formation des acteurs. En effet, pour préserver la biodiversité du territoire il faut d'abord en connaître la richesse et ensuite être formé aux bonnes pratiques d'entretien.

Ce deuxième objectif général vise donc à la fois à améliorer la connaissance des acteurs locaux (afin d'aider à la prise de décision) et à proposer des outils de changement des pratiques.

Là encore, les consultations et ensuite les synthèses réalisées par le Comité Technique ont permis de dégager des actions phares :

- 1.3.1 Travailler à l'élaboration d'un label garantissant des pratiques d'élevage respectueuses du bocage et de la biodiversité
- 1.3.2 Créer un Observatoire du bocage et améliorer la connaissance
- 1.3.3 Repérer les éléments de bocage dans les documents d'urbanisme et accompagner la transcription de la TVB (co-construction)
- 1.3.4 Former aux bonnes pratiques
- 1.3.5 Gérer de manière différenciée les espaces verts communaux (Zéro Pesticides)
- 1.3.6 Connaître les outils de la Trame Verte et Bleue
- 1.3.7 Gérer durablement les milieux boisés

## II.3.1 Travailler à l'élaboration d'un label garantissant des pratiques d'élevage respectueuses du bocage et de la biodiversité

L'ambition de ce programme d'action est d'associer préservation de la biodiversité et développement économique. En termes de gestion du paysage, ce double enjeu se traduit localement par un soutien fort et une valorisation de l'activité de polyculture-élevage, respectueuse du bocage et de la biodiversité.

Au-delà de l'enjeu de contribuer à enrayer la perte de la diversité biologique, le maintien des pratiques en faveur de la biodiversité permet également de :

- se différencier des productions industrialisées en misant sur la provenance et la qualité du produit
- bénéficier d'une communication positive sur la marque, le label...
- renforcer la typicité du produit et de valoriser les spécificités naturelles des terroirs
- entrer dans une démarche proactive vis-à-vis des attentes des consommateurs et de la réglementation

De plus, certaines pratiques favorables à la biodiversité contribuent également :

- à la qualité gustative et visuelle du produit (diversité floristique des prairies, interdiction de l'ensilage, limitation de la fertilisation)
- à l'amélioration de la performance agronomique de la parcelle

L'objectif de cette action, qui s'articule avec les actions de communication (II.2.1, p.15) et de soutien à l'abattoir (II.4.1, p.39) serait donc d'élaborer un outil qui permette de valoriser le lien entre pratiques d'élevage et qualité du paysage. S'il existe déjà des labels de qualité\* pour la viande produite localement, un travail de co-construction pourrait être envisagé afin d'enrichir ces cahiers des charges existants.

De manière synthétique, l'action pourrait donc se dérouler en trois étapes :

1. **Recenser l'existant et l'enrichir** : la première étape serait en effet de recenser les labels existants et de détailler leurs cahiers des charges respectifs. La constitution d'un groupe de travail intégrant les principaux acteurs intéressés (éleveurs, coopératives, représentants des labels en cours, techniciens agricoles, environnementalistes, bouchers, etc.) permettrait ensuite de réfléchir à la mise en place de critères valorisant les pratiques d'élevage respectueuses du bocage et de la biodiversité.
2. **Encourager l'adhésion aux labels existants** : la deuxième étape serait ensuite de participer à la diffusion et la promotion de ces labels, auprès du grand public consommateur mais aussi auprès des éleveurs (en partenariat avec les coopératives notamment).
3. **Renforcer les démarches de circuits courts** : enfin, la dernière étape aurait pour but de consolider les filières en circuits courts, structurantes pour l'économie locale. Il s'agirait là de promouvoir notamment les pratiques des bouchers qui choisissent leurs bêtes sur pied, ainsi que les initiatives de vente directe à la ferme respectant le cahier des charges élaboré.



→ **Préconisations** : La composition du groupe de travail sera déterminante pour la réussite de cette action. Un portage politique fort sera aussi déterminant pour dépasser les logiques individuelles et commerciales, et en faire un projet partagé, porté par le territoire. L'aspect d'animation et de concertation sera encore une fois, à ne pas sous-estimer.

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Animation d'un groupe de travail chargé de l'élaboration et la diffusion du cahier des charges	3 000,00 €	Temps d'animation

**\*Quelques exemples de labels de qualité, marques et certifications :**

**Les Indications Géographiques :**

- Appellation d'Origine Contrôlée/Appellation d'Origine Protégée (AOC/AOP)
- Indication Géographique Protégée (IGP)
- Piste d'action : Faire apparaître, dans les guides du demandeur de signes officiels, des exemples de mesures environnementales

**L'Agriculture Biologique :**

- La certification Agriculture Biologique est le seul signe officiel garantissant une qualité environnementale du produit à travers son mode de production

**Le Label Rouge :**

- Piste d'action : Intégrer des exigences sur l'entretien des prairies et parcours enherbés (limitation de la fertilisation, flore naturelle, non retournement, fauche tardive...) dans les notices techniques. Préconiser que les abris pour le bétail soient naturels. Augmenter les prescriptions des notices techniques pour atteindre a minima les exigences de la prime herbagère agroenvironnementale de la PAC

**Référentiels basés sur l'agriculture raisonnée**

- Piste d'action : Indiquer des valeurs seuils pour les bilans azotés et hydriques. Proposer des sessions d'approfondissement de connaissances des agriculteurs en matière de raisonnement des cultures (reconnaissance des ravageurs et des auxiliaires de cultures, possession du matériel nécessaire aux observations...)

**Certifications de systèmes de management**

- Piste d'action Proposer la mise en place d'au moins une action en faveur de la biodiversité dans le plan d'action d'Agri-Confiance ou d'Iso 14001. Accompagner les agriculteurs Global Gap dans l'élaboration et la réelle mise en place de leur plan de préservation de la biodiversité

**La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)**

Les mentions valorisantes telles que "fermier" ou "produit de la ferme" ou "produit à la ferme"

**Certification Conformité Produit**

Les marques déposées

- La Marque Parc
- Bio Pays de la Loire, Bio Sud-Ouest, etc.
- Les marques collectives basées sur l'Agriculture Raisonnée
  - Production fruitière intégrée
  - Terra vitis

**Les marques collectives valorisant un accès au pâturage**

- « Bœuf Verte Prairie »
- L'association IDOKI : les produits du Pays basques issus d'une Agriculture Paysanne, Sincère et Citoyenne.

**Les marques collectives locales pour valoriser un entretien du milieu**

- « L'Éleveur & l'Oiseau® »
- « Agneaux de parcours® »

## II.3.2 Créer un Observatoire du Bocage et améliorer la connaissance

Le bocage du Pays de La Châtre en Berry est remarquable à l'échelle régionale, voire nationale : il a en effet été repéré comme l'un des plus beaux bocages de France. Au-delà du simple constat, il est donc essentiel de doter le Pays (puis à terme, tout le Boischaut Sud) d'un outil de connaissance, de suivi, de valorisation et de communication sur le bocage (et les milieux qui lui sont associés).

L'idée serait donc de créer un « Observatoire du Bocage » qui pourrait avoir dans un premier temps, la forme d'une base de données et d'une page internet de communication puis à terme, dépasser le simple numérique et bénéficier par exemple d'une personne référente au sein du Pays. Les objectifs d'un tel outil sont multiples, il s'agirait de :

- récolter des données quantitatives et qualitatives sur le bocage du Boischaut Sud et son évolution
- valoriser les résultats des diagnostics et plans de gestion proposés aux agriculteurs (détaillés sur la fiche action T2.1) et aux communes du territoire
- communiquer auprès du plus grand nombre sous forme de cartographies par exemple
- mettre en lumière les actions concrètes menées à l'échelle du Pays en faveur de la biodiversité (par exemple : formations organisées, valorisation de chemins, conférences, etc.)

➔ **Préconisations** : L'alimentation de l'Observatoire dépendra de la capacité de l'animation locale à réaliser des diagnostics et des plans de gestion (transmission de données) et donc indirectement, dépendra des financements du temps salarié nécessaire. A terme, le Pays de La Châtre en Berry devra se doter d'une solution SIG et d'une personne formée.

### Action détaillée dans la FICHE ACTION T2 (recto verso)

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Animation d'un groupe de travail chargé de l'élaboration et l'alimentation de l'Observatoire	3 000,00 €	Temps d'animation
Réalisation de diagnostics biodiversité à l'échelle du Pays	1 500,00 € (exploit. agri.) 14 000,00 € à 22 000,00 € (/commune)	Temps d'étude et d'animation (selon le cahier des Charges Régional - financement CRST)
Création d'une page internet puis éventuellement d'un site internet dédié	5 000,00 €	Prestation graphique
Alimentation de l'observatoire, mise à jour de la page/du site internet	10 000,00 €	Temps d'animation

## II.3.3 Repérer les éléments de bocage dans les documents d'urbanisme et accompagner la transcription de la TVB (co-construction)

L'objectif de cette action est de proposer aux communes qui le souhaitent, un accompagnement afin de prendre en compte les données de la présente étude (échelle 1/25000ème) dans les documents d'urbanisme de la commune (échelle 1/5000ème). A titre d'exemple, voici quelques pistes de prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme communaux :

### ▪ A. La prise en compte de la TVB dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Le PLU comporte plusieurs éléments qui peuvent ou non intégrer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques : le rapport de présentation (1.1), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (1.2), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (1.3), le règlement et ses documents graphiques (1.4).

#### • A.1 Les enjeux écologiques dans le rapport de présentation :

Dans le « diagnostic et les enjeux », il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible entre les enjeux écologiques et socio-économiques. Dans ce diagnostic, il est essentiel d'identifier les réservoirs, corridors écologiques mais aussi les discontinuités ou obstacles. Dans « l'explication des choix retenus », une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être menée. « L'évaluation des incidences sur l'environnement » doit quant à elle faire ressortir l'adéquation entre les enjeux liés à la biodiversité identifiés et les objectifs du projet communal.

#### • A.2 Les continuités écologiques dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques. Le PADD doit donc intégrer les enjeux liés aux continuités écologiques, à la biodiversité et à la consommation de l'espace. Il doit aussi intégrer des propositions pour la gestion des espaces soumis aux risques naturels et l'amélioration du cadre de vie.

La prise en compte de la TVB dans le PLU doit apparaître au sein du PADD sous forme rédigée, voire graphique. Les objectifs doivent être clairement affichés pour avoir une retranscription effective dans le règlement et les documents graphiques.

#### • A.3 La prise en compte de la TVB dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) peuvent être soit « thématiques », soit déclinées par secteur géographique. La prise en compte des OAP induit que le Règlement (1.4) s'y réfère : ce dernier peut préciser certains points des OAP dans un souci de complémentarité.

Les OAP peuvent prévoir : des orientations sur les plantations à conserver ou à créer, des principes de tracés de nouvelles voiries, de conserver un espace naturel dans un secteur à urbaniser pour faire la liaison avec les réservoirs de biodiversité environnants, de limiter les haies ou les clôtures, d'identifier des connexions biologiques au même titre que les voies de desserte, etc.

#### • A.4 La concrétisation de la TVB dans le Règlement et ses Documents graphiques

Le Règlement et son document graphique constituent la pierre angulaire de la réglementation de l'occupation du sol d'une commune couverte par un PLU. C'est en effet cette composante qui permet de réglementer les autorisations d'urbanisme de chaque parcelle de la commune. Il existe quatre grands types de zones dans un PLU (U, AU, N, A) et si la TVB peut être prise en compte dans

l'ensemble de ces zones en identifiant des espaces ou des éléments constitutifs de la TVB, ce sont les zonages A et N qui sont les plus effectifs.

- **Zones N, « Naturelles et Forestières »** : sont applicables pour des secteurs à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique, ou en raison de leur qualité d'exploitation forestière, ou de leur caractère naturel. Seules les constructions de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière, ou des équipements collectifs (ou des services publics) sont autorisées, sous condition qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde de la nature et du paysage. Le classement en zone N s'applique généralement à de grandes entités (massifs boisés, cours d'eau et ses abords, etc.) et est donc peu approprié pour protéger une haie ou un arbre isolé.
- **Zones A, « Agricoles »** : sont adaptées au secteur à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles. En principe, seules les constructions à usage agricole ou des équipements d'intérêt collectif, ou d'intérêt public sont autorisées. Le classement en zone A assure une certaine pérennité aux espaces identifiés. Dans un contexte rural, un règlement de zone A peut suffire à préserver la continuité de la Trame.

Par exemple : un zonage de type Atvb (zone agricole trame verte et bleue) permet d'interdire les remblaiements et affouillements qui sont en général autorisés en zone A simple. Un zonage N peut donner le même résultat tout en autorisant la poursuite des activités agricoles. Un PLU ne peut intervenir ni sur le type de cultures pratiquées, ni sur l'utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires.

Autre exemple : l'ensemble de la zone N peut autoriser des clôtures classiques (grillage) et un secteur noté Nco (zone naturelle corridor) peut exiger des clôtures transparentes pour la faune avec une taille de maille de grillage minimale.

→ Il convient de trouver le juste équilibre entre la protection de la TVB (et les prescriptions liées aux secteurs identifiés) et les autres usages possibles des sols.

→ La mobilisation des différents articles du règlement : parmi les 16 articles constituant le règlement de chacune des zones du PLU, les 13 premiers sont mobilisables pour moduler les prescriptions associées aux zonages indicés TVB.

→ Si le PLU ne peut pas lui-même contenir des mesures de gestion, son élaboration peut être l'occasion d'élaborer de manière concertée des cahiers de recommandations ou de bonnes pratiques. Un accompagnement sera proposé aux collectivités volontaires pour transposer la TVB dans leur PLU.

## ▪ B. La prise en compte de la TVB dans la carte communale

La carte communale est un document d'urbanisme simple et adapté aux petites communes. Elle détermine les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme. Délimitant les secteurs où les constructions sont autorisées de ceux où elles ne sont pas admises, elle comporte au moins un document graphique (opposable aux tiers) et un rapport de présentation. La carte communale ne peut pas réglementer de manière détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (type de constructions autorisées, stationnement, espaces verts, etc.) et elle ne peut contenir des orientations d'aménagement. Ce sont les dispositions du Règlement Nationale d'Urbanisme (RNU) qui s'y appliquent.

### ▪ B.1 Les continuités écologiques peuvent être préservées par leur inscription en zone non constructible

La délimitation des secteurs non constructibles d'une carte communale doit s'élaborer à partir d'un diagnostic écologique et socio-économique, et en **concertation avec les partenaires agricoles, forestiers et naturalistes**. Ces secteurs pourront regrouper les espaces déjà protégés par une

réglementation ou par des servitudes, mais aussi d'autres espaces non encore protégés pour la préservation de la biodiversité et constitutifs de la TVB (par exemple : zones humides, etc.)

■ B.2 Les espaces constitutifs de la TVB peuvent être identifiés dans la carte communale

Pour une carte communale, la définition d'un réseau écologique s'apparente souvent à la préservation de structures écologiques : réseau de haies, ripisylves, continuités forestières, prairies, etc. La détermination des réservoirs de biodiversité de la TVB peut s'appuyer sur les espaces protégés ou inventoriés sur le territoire comme les réserves naturelles, les ZNIEFF, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles (ENS), etc. ou sur une espèce patrimoniale protégée, connue et présente sur le territoire.

■ B.3 L'inventaire des éléments patrimoniaux et paysagers peut être utilisé pour la préservation de la biodiversité

L'utilisation de cet outil peut intégrer l'enjeu des continuités écologiques dans les cartes communales en identifiant et/ou protégeant les éléments ponctuels du paysage qui participent à la biodiversité du territoire (par exemple : arbres isolés, haies, bois, mares, etc.). Cette démarche doit là aussi être menée en **concertation avec les partenaires agricoles, forestiers et naturalistes**. Une réflexion sur les **modes d'entretien et leur prise en charge** peut également être abordée dans le cadre de cette concertation.

Après une enquête publique, le conseil municipal peut délibérer sur l'identification d'éléments présentant un intérêt patrimonial ou paysager sur la commune. Par conséquent, si des travaux, installations ou aménagements ont pour conséquence une ou des modifications/suppressions de ces éléments patrimoniaux ou paysagers, le projet est soumis à déclaration préalable.

■ B.4 Les outils du Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Certains outils du RNU sont mobilisables au moment de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour permettre la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques sur le territoire de la commune.

**Constructibilité limitée** : Les communes où s'applique le RNU sont soumises au principe de « constructibilité limitée » qui restreint fortement les possibilités de construire en dehors des parties actuellement urbanisées à défaut de traduction du projet d'urbanisme dans un document de planification.

**Création d'espaces verts** : cette disposition peut permettre la préservation d'une continuité écologique sur un projet de construction ou de travaux, en créant ou en permettant le maintien d'un espace vert de taille proportionnelle à l'ampleur du projet.

**Préservation des espaces naturels aux abords des constructions** : plusieurs articles du code de l'urbanisme permettent de préserver les continuités écologiques, en prévoyant par exemple : la possibilité de refuser un aménagement urbain sur un territoire abritant un réservoir de biodiversité, l'élaboration de dispositions spéciales si un projet est de nature à fragmenter un corridor écologique ou à porter atteinte à un réservoir de biodiversité identifié dans la TVB, la possibilité de conserver un corridor écologique entre deux constructions, etc.

**Procédure pour les clôtures** : cette disposition va permettre de garantir une certaine perméabilité des espaces, en interdisant ou en fixant des conditions à l'implantation de clôtures dans des zones à enjeux.

Actions	Evaluation du coût par commune	Type de dépenses
Animation d'un groupe de travail local chargé de l'élaboration des documents d'urbanisme	3 000,00 €	Temps d'animation

## II.3.4 Former aux bonnes pratiques

Pour être capable de préserver et d'entretenir, il faut d'abord connaître puis être formé aux bonnes pratiques d'entretien et de valorisation de l'existant. Cet aspect a été régulièrement souligné tout au long de l'étude Trame Verte et Bleue : autant en termes de thématiques à aborder que de public à toucher. Globalement, l'objectif est triple :

- former les habitants du territoire à une meilleure connaissance de la biodiversité et des enjeux écologiques locaux.
- former les acteurs qui entretiennent le paysage (majoritairement : agriculteurs et employés des collectivités) à des pratiques respectueuses de la biodiversité. L'exemple développé dans la fiche action T3.1 est celui de la formation à la création et l'entretien des arbres Têtards.
- former les acteurs du tourisme (y compris : restaurateurs, hébergeurs, etc.) pour intégrer la plus-value environnementale du territoire dans les atouts touristiques à mettre en avant.

Cette action devra évidemment partir d'un état des lieux des formations déjà proposées par les différents acteurs locaux puis éventuellement, en proposer de nouvelles.

➔ **Préconisations :** La communication, l'accessibilité des formations et la pertinence des intervenants choisis seront déterminants dans la réussite de cette action. Selon les acteurs formés, des fonds de formation sont mobilisables (par exemple : VIVEA pour les agriculteurs, CNFPT pour les agents de la fonction publique, etc.)

Action détaillée dans la FICHE ACTION T3 (recto verso)

Actions	Evaluation du coût par formation	Type de dépenses
Elaboration concertée de la formation, recherche d'intervenants et de co-financements, rémunération des intervenants, démarchage des participants, etc.	2 000,00 €	Temps d'animation

## II.3.5 Gestion différenciée des espaces verts des collectivités (Zéro pesticides)

La préservation de la biodiversité est aussi un enjeu des centres bourgs et des espaces plus urbanisés du territoire. Il est d'autant plus pertinent de se saisir de cette thématique localement que des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale :

« A partir du 1er janvier 2020, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics sera interdite. Cette mesure s'inscrit dans les objectifs du Plan Ecophyto qui vise une réduction de 50 % de l'utilisation de ces produits sur le territoire français à l'horizon 2018. » (source : <http://www.regioncentre.fr>)



Exemple de semis en pied de mur

Afin d'encourager les communes volontaires à s'inscrire dans cette démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, un accompagnement pourra être proposé par des structures associatives locales et reconnues compétentes dans ce domaine. Un animateur formé sera alors mis à disposition des communes afin de diagnostiquer les pratiques, de co-construire des plans d'actions adaptés à chaque commune et de suivre la mise en œuvre des préconisations. Cet accompagnement comporte également un volet de communication auprès des habitants, essentiel à la réussite de l'opération.

➔ Préconisations : Des structures telles que le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement) Brenne Pays d'Azay et Indre Nature bénéficient de conventions régionales pour mettre en œuvre cet accompagnement. La communication et la sensibilisation des habitants sont des facteurs déterminants pour l'appropriation des nouvelles pratiques et l'acceptation de certaines « herbes folles » dans les bourgs.

Action détaillée dans la FICHE ACTION T4 (recto verso)

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Accompagnement complet des communes engagées dans la démarche « Zéro Pesticides »	10 000,00 € à 35 000,00 € selon le nombre de communes engagées	Temps d'étude et d'animation

## II.3.6 Connaître les outils de la Trame Verte et Bleue

### → A. Les outils contractuels

Différents types d'outils sont mobilisables pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Sur un même secteur géographique, le choix d'un ou de plusieurs outils dépendra de différents facteurs (liste non exhaustive) :

- Acteurs en présence (propriétaire, gestionnaire, ayant-droits...) ;
- Enjeu stratégique des éléments du réseau écologique présents sur le secteur considéré ;
- Nature de la propriété concernée (privée/publique) ;
- Occupation du sol de la parcelle (agricole, forestière, urbaine...) ;
- Sous-trame(s) concernée(s) ;
- Objectifs (connaissance, maintien, préservation, restauration, aménagement, sensibilisation / pédagogie...) ;
- Aspects fonciers (acquisition, maîtrise d'usage...) ;
- Aspects financiers : coût, financement, éligibilité à des dispositifs dédiés... ;
- Fréquentation par le public et volonté d'ouverture à celui-ci ;
- Contraintes administratives (urbanisme, servitudes...) ;
- Contraintes techniques de toute nature ;
- ...

Le tableau qui suit propose une classification des principaux dispositifs et leur intérêt quant aux réseaux écologiques. Cette répartition ne saurait être exclusive, certains outils pouvant appartenir à différentes catégories.

→ Chaque outil répond à un objectif spécifique. Ils sont donc à envisager et utiliser de manière complémentaire.

Parmi ces outils, ceux dits « contractuels » supposent un engagement volontaire des parties prenantes et présentent un certain nombre d'avantages :

- ils peuvent permettre d'orienter la gestion des espaces pour répondre à des enjeux de fonctionnalité écologique ;
- ils offrent la possibilité d'intervenir sur tout type de propriété (propriété privée, domaines public et privé des personnes publiques) ;
- et ils apportent une reconnaissance du rôle des acteurs dans la mise en œuvre d'une politique environnementale.

Pour en savoir plus, se référer au recueil des outils de nature contractuelle mobilisables pour la trame verte et bleue coédité en 2013 par la Fédération des parcs naturels régionaux et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, disponible en ligne sur le Centre de ressources Trame verte et bleue :

[http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/recueil-fiches-final\\_0.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/recueil-fiches-final_0.pdf).

Ce recueil propose des fiches descriptives des outils et des exemples concrets de mobilisation et notamment des dispositifs de financement.

Tableau 1 : Principaux types d'outils utilisables pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Outils mobilisables	Intérêt des outils pour la mise en œuvre de la TVB	Principaux outils envisageables pour la mise en œuvre de la TVB
<b>Outils d'inventaire et de connaissance</b>	<p>Ils ont un caractère informatif et permettent notamment de définir les secteurs d'actions prioritaires.</p> <p><i>Ex. : Réaliser des inventaires au titre des ZNIEFF pour confirmer l'intérêt écologique d'un secteur et proposer son inscription en termes de réservoir ou de corridor lors de la révision de la TVB.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;</li> <li>➔ Inventaires des zones humides dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), avec identification des Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) ;</li> <li>➔ Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) couplé à l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB)</li> <li>➔ ...</li> </ul>
<b>Outils de planification territoriale</b>	<p>Ils permettent notamment de définir les continuités écologiques à différentes échelles (région, territoire, commune) et d'intégrer les éléments constitutifs de la Trame verte et bleue dans les choix et décisions présidant à l'élaboration des documents d'urbanisme, à des échelles plus ou moins fines.</p> <p><i>Ex. : Préserver, lors de l'ouverture à l'urbanisation de parcelles dans le cadre d'un PLU, un espace vert non bâti entre le fond des jardins et le début de la lisière forestière.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ;</li> <li>➔ Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) éventuellement intercommunaux (PLUi), types de zonages retenus et règlement associé ;</li> <li>➔ Documents locaux complémentaires d'aide à la décision : études Trame Verte et Bleue portées par la Région à l'échelle des Pays, Agglomérations ou des Bassins de vie, autres études relatives aux milieux naturels locaux ;</li> <li>➔ ...</li> </ul>
<b>Outils de protection réglementaire</b>	<p>Ils permettent de protéger durablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Des sites naturels présentant un intérêt environnemental particulier d'importance régionale, nationale voire européenne;</li> <li>➔ Des milieux naturels particuliers et remarquables, stratégiques à l'échelle du réseau écologique.</li> </ul> <p>Ils reposent généralement sur des décrets ou des arrêtés ; certains sont du ressort des collectivités.</p> <p><i>Ex. : Classement d'un réservoir constitué d'une zone humide particulièrement riche sur le plan écologique et menacée par une artificialisation rapide de l'occupation du sol.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réserves Naturelles Nationales (RNN) ;</li> <li>➔ Réserves Naturelles Régionales (RNR) ;</li> <li>➔ Réserves Biologiques Intégrales (RBI) et Dirigées (RBD) ;</li> <li>➔ Arrêtés Préfectoraux de Protection de BIOTOPE (APB ou APPB) ;</li> <li>➔ Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) ;</li> <li>➔ ...</li> </ul>

Tableau 1 : Principaux types d'outils utilisables pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Outils mobilisables	Intérêt des outils pour la mise en œuvre de la TVB	Principaux outils envisageables pour la mise en œuvre de la TVB
<p><b>Outils de maîtrise foncière</b></p>	<p>Ils sont mobilisables sur l'ensemble du territoire national et sont encadrés par des textes législatifs et réglementaires (code civil, code rural, code de l'environnement).</p> <p>La maîtrise foncière peut être mobilisée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Préserver de manière pérenne des milieux remarquables reconnus comme réservoirs de biodiversité ou présentant des potentialités en termes d'accueil de la biodiversité, en préalable d'actions de restauration ou de gestion conservatoire ;</li> <li>➔ Acquérir des terrains sur des zones stratégiques pour l'implantation de corridors écologiques.</li> </ul> <p><i>Ex. : Acquisition de parcelles dans une zone vulnérable de convergence de corridors au sein du réseau écologique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Espaces Naturels Sensibles des départements ;</li> <li>➔ Sites des Conservatoires des Espaces Naturels ;</li> <li>➔ Sites de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage intervenant avec les Fédérations Départementales des Chasseurs en acquisition foncière et proposant des conventions de gestion avec divers partenaires ;</li> <li>➔ Droit de préemption et achat par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;</li> <li>➔ Politique foncière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;</li> <li>➔ ...</li> </ul>
<p><b>Outils financiers et dispositifs d'aides</b></p>	<p>Ils peuvent servir de levier financier pour tout ou partie des actions menées dans le cadre de la stratégie territoriale de mise en œuvre de la TVB. Les outils financiers étant liés à diverses politiques (européennes, nationales, régionales ou départementales), leur programmation et leur durée sont variables et souvent limitées dans le temps.</p> <p><i>Ex. : Intégration à un contrat de bassin du reméandrage d'un cours d'eau visant à favoriser l'apparition d'habitats favorables à la faune aquatique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Cf. Tableau 16</li> </ul>
<p><b>Evaluation environnementale</b></p>	<p>Les principes de l'évaluation environnementale datent, en matière de préservation de la nature, de la loi de 1976 en France.</p> <p>L'objectif est de mesurer les effets sur l'environnement des plans, programmes, projets et autres activités ou interventions dans le milieu naturel, et de prévenir ainsi les dommages pouvant être portés à l'environnement. L'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision qui repose sur le triptyque « Eviter puis Réduire puis Compenser » et doit être effectuée en amont de la réalisation des projets.</p> <p><i>Ex. dans le cadre d'un projet routier : évitement d'un boisement « réservoir de biodiversité », limitation de l'emprise des travaux dans la traversée d'un secteur riche en milieux humides (réduction), création de nouveaux milieux humides suite à la destruction d'une mare (compensation).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Evaluation environnementale des plans et programmes, volet biodiversité ;</li> <li>➔ Volet faune/flore des études d'impact ;</li> <li>➔ Volet faune/flore des dossiers au titre de la loi sur l'eau ;</li> <li>➔ Evaluation des incidences Natura 2000 ;</li> <li>➔ ...</li> </ul>

Tableau 1 : Principaux types d'outils utilisables pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Outils mobilisables	Intérêt des outils pour la mise en œuvre de la TVB	Principaux outils envisageables pour la mise en œuvre de la TVB
<p><b>Les outils « contractuels » de maîtrise d'usage</b></p>	<p>Ils visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintenir des milieux naturels en l'état et les améliorer ;</li> <li>■ Initier ou conforter des mesures de gestion pour permettre à la biodiversité de se développer ;</li> <li>■ Réaliser des aménagements et en assurer l'entretien.</li> </ul> <p><i>Ex. : Mise en place d'une convention de gestion pour la poursuite de l'entretien extensif d'une prairie.</i></p>	<p><u>Baux et contrats d'usage (avec transfert du droit de jouissance du bien)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Bail rural à clauses environnementales ;</li> <li>➔ Bail de chasse / de pêche ;</li> <li>➔ Bail emphytéotique ;</li> <li>➔ Bail emphytéotique administratif ;</li> <li>➔ Bail civil / contrat de louage / contrat de location ;</li> <li>➔ Prêt à usage ou commodat ;</li> <li>➔ Convention d'usufruit ;</li> <li>➔ Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public ;</li> <li>➔ Convention de mise à disposition et bail SAFER ;</li> <li>➔ Convention pluriannuelle de pâturage ;</li> <li>➔ Convention de mise à disposition de terrains d'assiettes ou de parcelle ;</li> <li>➔ Convention d'occupation précaire ;</li> <li>➔ ...</li> </ul> <p><u>Conventions (sans transfert du droit de jouissance du bien)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Convention de gestion ;</li> <li>➔ Servitude conventionnelle ;</li> <li>➔ ...</li> </ul> <p><u>Contrats liés à un dispositif financier</u></p> <p><i>Cf. catégorie suivante et tableau suivant.</i></p> <p><u>Autres outils mobilisables en contexte urbain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Cahier des charges de lotissement ;</li> <li>➔ Charte de qualité environnementale d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;</li> <li>➔ ...</li> </ul>

## → B. Les outils financiers

A l'heure actuelle, il n'existe pas de financement propre à la mise en œuvre de la TVB. Plusieurs dispositifs de financements peuvent néanmoins être mobilisés : il importe donc d'identifier les différentes sources et les modalités de leur mobilisation. La mise en œuvre de la contractualisation est souvent liée à la possibilité de finaliser un montage financier avec plusieurs partenaires. Certains dispositifs peuvent faire intervenir des partenaires techniques (fédérations de chasse ou de pêche par exemple).

Tableau 2 : Principaux outils financiers et dispositifs d'aides

<i>Echelon territorial du dispositif</i>	<i>Principaux types de dispositifs</i>
<i>Europe</i>	<p><u>Fonds structurels européens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fonds européen de développement régional (FEDER) ;</li> <li>→ Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;</li> </ul> <p><u>Programmes de soutiens aux projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Projets INTERREG ;</li> <li>→ Projets LIFE ;</li> <li>→ ...</li> </ul>
<i>France</i>	<p><u>Dispositifs de déclinaison de la Politique Agricole Commune (PAC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Plan végétal pour l'environnement ou dispositif équivalent ;</li> <li>→ Plan de développement rural hexagonal (PRDH) ou son équivalent ;</li> </ul> <p><u>Autres dispositifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Démarche Natura 2000 et cofinancements associés ;</li> <li>→ Mesures fiscales incitatives ;</li> <li>→ Appels à projets nationaux (ex. : programme ITTECOP) ;</li> <li>→ ...</li> </ul>
<i>Région Centre</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) ;</li> <li>→ Contrats de bassins ;</li> <li>→ Appels à projets régionaux ;</li> <li>→ ...</li> </ul>
<i>Agences de l'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Financements de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la préservation des milieux humides et aquatiques.</li> </ul>
<i>Conseil général</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Taxe locale d'aménagement (financement de la politique des Espaces Naturels Sensibles, gestion de milieux naturels...) ;</li> <li>→ Programmes de soutien à certains types d'actions (plantation de haies, actions d'amélioration de la connaissance, d'éducation à l'environnement / pédagogie, de gestion des milieux naturels...).</li> </ul>
<i>Autres collectivités territoriales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Subventions des collectivités.</li> </ul>

## ▪ C. Zoom sur les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST)

Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) constituent un des outils majeurs de la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement du territoire à l'échelle des bassins de vie. Ces derniers constituent le périmètre adapté de réflexion et de déclinaison opérationnelle du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDDT, 2011). Dans le cadre du CRST, les acteurs doivent donc s'attacher à porter leurs regard et réflexion sur les

autres actions menées à l'échelle du (des) bassin(s) de vie auquel/auxquels ils sont intégrés. En sus de domaines d'interventions thématiques (emploi/économie, mieux-être social et maillage urbain et rural), le CRST permet la déclinaison locale du Plan Climat Energie Régional et de la Stratégie Régionale de Biodiversité.

L'ensemble des interventions régionales ciblées sur la déclinaison du Plan Climat ou de la Stratégie Régionale Biodiversité doit représenter 20% de la dotation de base du Contrat régional de solidarité territoriale, dont un minimum de 5% pour la biodiversité.

Concernant ce dernier point, les actions suivantes peuvent notamment être financées en direction des continuités écologiques :

- les déclinaisons locales de la Trame verte et bleue régionale et du SRCE : études, animations, diagnostics biodiversité d'exploitations agricoles, actions démonstratives, créations et aménagements de corridors écologiques ;
- les acquisitions foncières, notamment sur les périmètres de captage ;
- les matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau ;
- la gestion alternative des espaces publics, dans un sens plus respectueux de la biodiversité.

La signature du Contrat Régional de Solidarité Territoriale est par ailleurs éco-conditionnée comme suit :

- La réalisation de la cartographie « Trame verte et bleue » et l'engagement de la mise en œuvre du programme d'actions qui en découle sont obligatoires (objet de la présente étude) ;
- La négociation du programme d'actions présenté par le pôle de centralité ou pôle d'animation du Bassin de vie est conditionnée à l'engagement de la ville pôle dans un Plan de gestion différenciée des espaces verts conduisant vers le « zéro pesticide » ;
- Tout projet d'aménagement, quel qu'il soit, doit démontrer, carte de localisation à l'appui, qu'il ne porte pas atteinte à la trame verte et bleue (localisation en dehors d'un corridor écologique, ou mise en place de mesures compensatoires s'il est démontré qu'il n'existe pas d'alternative) ;
- Les signataires s'engagent sur un objectif de limitation des surfaces artificialisées, apprécié contrat par contrat, en priorisant les opérations dans le tissu urbain existant, les projets concourant à consommer des espaces à vocation agricole ou naturelle étant limités quantitativement.

Notons que des bonifications sont envisagées à hauteur de 10% des aides allouées à des aménagements si une surface significative est couverte en matériaux perméables (en dehors des espaces publics pour lesquels cette condition est exigée). Les projets liés à l'agriculture biologique bénéficient également de ce taux de bonification de 10%. Cette modalité devient, non pas une bonification, mais une éco-conditionnalité s'agissant des opérations d'aménagement d'espaces publics qui sont également conditionnés à l'engagement de la collectivité dans une démarche zéro pesticides ou plan de gestion différencié.

## II.3.7 Gérer durablement les milieux boisés

Il existe actuellement plusieurs démarches qui encouragent la gestion durable de la forêt privée. Quelques exemples :

- Le plan simple de gestion (PSG) : Il a pour objectif de développer la production, en prenant en compte le rôle écologique et social des milieux forestiers. Il est obligatoire sur des surfaces supérieures à 25ha, optionnel entre 10 et 25 ha ;
- La certification PEFC : le label « Programme for the Endorsement of Forest Certification » apporte la garantie pour l'acheteur que le bois vendu est produit durablement. La majorité des producteurs de bois sont engagés dans cette démarche. Une déclinaison PEFC est prévue pour la partie ouest du territoire national ;
- Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) et le code de bonnes pratiques sylvicole (CBPS) établis par le CRPF ;
- Des engagements plus poussés sont demandés dans le cas de l'exploitation en zone Natura 2000, en lien avec les Documents d'Objectifs ;
- En zone Natura 2000, des contrats et/ou des chartes, définis dans le document d'objectifs et visant à la préservation du patrimoine naturel, peuvent être souscrits volontairement.

Toutefois, en complément de ces démarches il est opportun de proposer des actions directement adaptées au contexte écologique du territoire du Pays. Ces actions s'articulent autour de la diffusion de la connaissance :

- **Informier et travailler avec les gestionnaires pour la préservation des espèces remarquables :**

La présence des espèces remarquables est souvent méconnue des gestionnaires, leur écologie encore plus. Or l'impact des pratiques sylvicoles peut localement être important. Des précautions, certains types de pratiques, peuvent être préconisées pour limiter les impacts négatifs ou améliorer les conditions de vie des espèces. Il est donc nécessaire de pouvoir informer les propriétaires sur la présence des espèces, l'impact des pratiques sylvicoles et les mesures favorables à mettre en œuvre afin de préserver les populations. Quelques exemples d'espèces concernées sur le territoire :

Le Sonneur à ventre jaune : Il est présent dans certains massifs forestiers du Pays. Ces populations seront favorisées par la création d'ornières au moment de l'exploitation du bois. Il sera par contre très sensible aux travaux qui consisteront à reboucher ces mêmes ornières. En connaissance de cause, il est alors possible de conserver ou d'aménager certaines ornières.

Les chauves-souris arboricoles (Barbastelle, Sérotines, Noctules, Murin d'Alcathoé, Murin de Bechstein...) : Elles gîtent dans les arbres et chassent en milieu forestier. Les arbres favorables au gîte sont des sujets vivants, sénescents ou mort, présentant des cavités (loges de pic, tronc creux, branches cassées, fissures, gélivures, caries, écorce décollée et autres « accidents ») sont plus ou moins nombreux en contexte forestier, selon l'âge des peuplements, la gestion, l'implantation... Il peut être localement très important de préserver les arbres existants.

Les espèces de rivière : Les espèces vivant sur les fonds caillouteux des rivières peuvent ponctuellement être impactées par les travaux d'exploitation, notamment sur les très petits cours d'eau, en tête de bassin. La traversée des cours d'eau par le matériel d'exploitation, le ruissellement le long des chemins d'exploitation, peut entraîner ponctuellement des dépôts de sédiments préjudiciables aux espèces les plus sensibles (Mulette épaisse, larves de libellule...).

Cette information nécessite un échange entre experts naturalistes et gestionnaires de la forêt.

→ **Préconisation** : Il est possible de s'appuyer sur l'expérience de partenariat menée en forêt de Chœurs-Bommiers entre structures naturalistes et l'ONF pour la préservation du Sonneur à ventre Jaune et de la Cigogne Noire.

- **Encourager diverses pratiques favorables aux espèces**

Certaines pratiques vont être globalement favorables à l'ensemble des espèces, elles sont à encourager, notamment :

- ✓ Maintenir des arbres sénescents et développer des îlots de vieillissement, ou mieux de sénescence : la conservation volontaire de sujets au-delà de l'âge d'exploitabilité habituellement retenu en sylviculture (voire abandon total de gestion et d'exploitation, évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle) est favorable à la biodiversité ;
- ✓ Maintenir des arbres morts : ils créent des milieux favorables aux insectes, mammifères, oiseaux ;
- ✓ Favoriser les essences locales : la faune autochtone a évolué avec les espèces végétales locales. Les boisements constitués d'espèces exotiques sont souvent plus pauvres en espèces (notamment invertébrés) ;
- ✓ Développer le débardage à cheval : son impact est beaucoup moins fort que celui des engins mécaniques. Il permet d'intervenir de manière « douce » sur les milieux sensibles (tourbières, landes, zone humides, bord de rivière) en limitant le tassement et l'érosion ;
- ✓ Ne pas planter sur des milieux remarquables (prairies alluviales, landes, tourbières) ;
- ✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, préjudiciables au milieu aquatique.

L'information sur les espèces, et les pratiques favorables nécessite un échange entre experts naturalistes et gestionnaires de la forêt. La diffusion de cette information peut se situer à deux niveaux : le premier est celui des structures qui organisent l'exploitation de la forêt, principalement coopératives et experts forestiers (plus ponctuellement ONF ou CRPF) au niveau du Pays ; le second niveau est celui des propriétaires privés.

→ **Préconisations** : ces structures (CRPF -ONF) en contact direct avec les propriétaires peuvent constituer de bons relais entre les experts naturalistes et gestionnaires privés ou communaux.

Actions	Evaluation du coût	Type de dépenses
Organisation de journées d'échanges entre expert naturalistes et gestionnaires forestiers (en salle + sur le terrain) sur le thème : "Concilier gestion forestière et préservation des espèces remarquables"	1 500,00 € par journée	Temps d'animation, prise en charge des frais de déplacement des intervenants
Accompagnement personnalisé à la demande des communes pour mettre en œuvre un plan de gestion concerté des milieux boisés	4 000,00 € par projet	Temps d'animation

## II.4 Objectif général : Entretien, aménagement et valoriser économiquement

---

Le troisième point essentiel relevé dans la présente étude est de proposer un certain nombre d'actions simples permettant d'agir concrètement en faveur de la biodiversité, tout en respectant les lignes directrices citées précédemment (cf. 1.1 p.4). Il s'agit donc de proposer des actions qui allient préservation de la biodiversité et développement économique, tout en respectant l'existant et en agissant de manière concertée.

Les actions proposées ci-dessous sont donc le fruit de ce triple enjeu :

- 1.4.1 Participer au soutien et au développement de l'abattoir, en tant qu'outil structurant de la filière viande.
- 1.4.2 Réaliser des plans de gestion des haies entretenues par les collectivités
- 1.4.3 Promouvoir l'installation de chaudières collectives au bois
- 1.4.4 Préserver, entretenir et valoriser les chemins des collectivités
- 1.4.5 Elaborer un guide de bonnes pratiques d'entretien des haies à l'échelle du Pays
- 1.4.6 Promouvoir les Aides Agro-Environnementales (PAC 2ème pilier) sur le territoire
- 1.4.7 Aider à l'entretien et la création d'arbres « têtards »
- 1.4.8 Préserver les réseaux hydrographiques

## II.4.1 Soutenir et développer l'abattoir

Installé il y a 15 ans par l'ex-« petit SIVOM » de La Châtre, l'abattoir est désormais géré par la communauté de communes de La Châtre Sainte Sévère : en régie depuis juillet 2014, son statut devrait évoluer vers celui d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) en 2015.



Le rayonnement de l'abattoir va bien au-delà de la communauté de communes et du Pays de La Châtre en Berry puisque des bêtes venant du Cher et de la Creuse y sont valorisées. Le tonnage est ainsi progressivement passé de 2500 à 3500 tonnes. A l'heure actuelle, 60 % du tonnage de l'abattoir repose sur un petit nombre d'apporteurs professionnels de la filière qui achètent les bêtes aux éleveurs de la région. Le reste est l'activité des utilisateurs plus locaux comme les bouchers et les éleveurs qui pratiquent la vente directe et les circuits courts, ainsi que quelques particuliers.

L'abattoir est un outil de proximité essentiel à l'élevage et à la filière viande du territoire au sens large : il est donc essentiel que cet outil perdure et se développe.

L'objectif de cette action serait donc d'accompagner le développement du SPIC, en proposant par exemple une commission consultative qui permette de faire agir en synergie producteurs, transformateurs et consommateurs. A propos de l'abattoir spécifiquement, il s'agirait par exemple de réfléchir à comment proposer des solutions techniques concrètes pour valoriser au mieux la viande de qualité produite localement (par exemple : optimisation du temps de séjour en frigo, minimisation du stress des animaux avant abattage, réflexion sur la création d'un atelier de découpe, étiquetage en commerce des « bêtes élevées, abattues et commercialisées localement », etc.).

➔ **Préconisations :** La mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique devra prendre en compte les différentes initiatives déjà en cours, ainsi que tous les acteurs impliqués : représentants de l'abattoir, petits apporteurs, éleveurs, bouchers, structures d'animation locale, groupes de développement agricoles, Chambre d'Agriculture, etc.

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Animation du groupe de travail dédié	3 000,00€ à 4 500,00 €	Temps d'animation

## II.4.2 Réaliser des plans de gestion des haies entretenues par les collectivités

Le maintien du maillage bocager est un enjeu majeur à l'échelle du territoire : il participe à la qualité environnementale et patrimoniale du Pays de La Châtre en Berry et constitue un atout en termes de valorisation touristique. A l'heure actuelle, ce linéaire de haies est principalement entretenu par trois types d'acteurs : les agriculteurs, le Conseil Général et les communes du territoire.

L'objectif de cette action est de proposer un accompagnement afin de connaître le linéaire à entretenir, de différencier les méthodes d'entretien et de valorisation et de trouver des solutions adaptées d'intervention.

Certains acteurs locaux ont déjà travaillé à l'élaboration de plans de gestion à l'échelle de l'exploitation agricole : Chambre d'Agriculture 36, SCIC BEB, Indre Nature, etc.

Action détaillée dans la FICHE ACTION B2.1 (verso)

Il s'agit dans ce cadre de proposer un outil opérationnel pour les communes du territoire afin de :

- les accompagner dans le diagnostic du linéaire entretenu
- définir les modes d'entretien adaptés
- proposer des solutions économiquement viables pour assurer cet entretien (mise en commun de matériel de CUMA, formation du personnel communal, opérations « lamier » ou « arbres têtards », etc.)

Action détaillée dans la FICHE ACTION B2 (Recto)

➔ **Préconisations** : l'élaboration d'un tel plan de gestion doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (agriculteurs, propriétaires, employés communaux, élus, etc.). Cette initiative peut également être l'occasion de réfléchir ensemble, à la prise en charge du coût d'entretien des haies. Enfin, le diagnostic complet (facturé par une structure compétente locale) pourrait être en partie pris en charge par le Pays, en réfléchissant à un taux de subvention décroissant en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Coût total estimé du diagnostic, préconisations et accompagnement personnalisé		5 000,00 € à 10 000 €
Temps d'animation pris en charge par un co-financement		2 500,00 € (50%)
Nombre d'habitants	% de prise en charge par le Pays	Montant restant à charge de la commune
Moins de 200 habitants	80,00%	500,00 €
De 200 à 500 habitants	70,00%	750,00 €
500 à 1 000 habitants	60,00%	1 000,00 €
Plus de 1 000 habitants	50,00%	1 250,00 €

## II.4.3 Promouvoir l'installation de chaudières collectives à bois

Afin de préserver le maillage bocager du territoire, l'enjeu essentiel est de redonner une valeur économique à la haie. En effet, à l'heure actuelle sur une exploitation agricole moyenne de 90 ha avec une vingtaine de kilomètres de haies, cet entretien peut représenter 2300 € de frais par an (main d'œuvre, amortissement et usure du matériel, carburant, etc.) et plusieurs semaines de travail pour lesquelles il n'existe aucune rémunération. L'objectif est donc que la haie ne représente plus seulement une contrainte pour l'agriculteur qui doit l'entretenir mais puisse à nouveau être intégrée au système d'exploitation dans sa globalité, comme une source potentielle de revenus. Pour cela, il faut que le bois issu de l'entretien des haies puisse être utilisé, soit sous forme de bois d'œuvre, soit sous forme de bois énergie. C'est pour répondre à la deuxième thématique qu'a été créée en 2013, la « Société Coopérative d'Intérêt Collectif Berry Energies Bocage » (SCIC BEB).

Le principe de la SCIC BEB est simple : acheter le bois aux agriculteurs qui ont entretenu leurs haies, organiser un chantier de déchiquetage, planifier le séchage des plaquettes ainsi produites et ensuite les vendre aux collectivités (ou particuliers) équipées de chaudières à bois déchiqueté. En 2011, un diagnostic complet a été réalisé à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry, afin d'évaluer les besoins en production et consommation de bois déchiqueté. Il ressortait que si le potentiel de production était très important, le potentiel de consommation lui, devait absolument se développer afin de structurer localement la filière.



Par ailleurs, à l'heure où les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer, les communes sont confrontées à des réductions drastiques des dépenses, et notamment celles liées au chauffage. Avec un coût de fonctionnement qui peut être divisé par deux voire par trois pour certains projets, l'installation d'une chaudière collective à bois déchiqueté se présente donc comme un enjeu majeur à l'échelle des communes rurales du territoire.

Cette action a donc pour objectif d'accompagner les collectivités intéressées par la thématique et désireuses d'étudier un projet d'installation à leur échelle. Un accompagnement pourra être proposé aux communes volontaires, allant de la simple organisation de « visites sur sites » (de communes déjà équipées), à la réalisation d'une pré-étude gratuite, jusqu'à un accompagnement personnalisé dans toutes les étapes du projet, jusqu'au lancement effectif de la chaufferie (Adéibois Berry).

➔ **Préconisations :** au regard des pré-études menées jusqu'alors sur le territoire, il s'avère que le montant d'investissement total est souvent un frein majeur pour les petites communes. Une subvention versée par le Pays (et qui serait complémentaire de celle allouée par l'ADEME) serait un levier efficace pour développer l'installation de chaudières collectives sur le territoire. Une telle initiative a déjà été menée sur le Pays Berry St Amandois avec beaucoup de succès.

Actions	Evaluation du coût annuel	Type de dépenses
Animation d'un groupe de communes intéressées par la thématique	1 000,00 €	Temps d'animation
Aide à l'installation d'une chaudière collective à bois déchiqueté (chaudière, silo, réseau)	10 000,00€ par projet	investissement

## II.4.4 Préserver, entretenir et valoriser les chemins des collectivités

Qu'il s'agisse de chemins de communication, de desserte agricole, de randonnée ou de chemins non utilisés, les chemins constituent des supports essentiels aux déplacements des espèces. Ils contribuent donc aux continuités écologiques et sont en ce sens, un enjeu majeur repéré dans le cadre de l'étude Trame Verte et Bleue.

Cette action vise donc à la préservation des chemins existants et leur emprise, la reconnaissance de leur intérêt écologique, l'élaboration de préconisations pour un entretien adapté à leur fonction et leur valorisation auprès du grand public. Concrètement, il s'agirait donc de proposer aux communes intéressées :

- un diagnostic des chemins du territoire communal
- des préconisations et des solutions d'entretien (par exemple : mise en commun de matériel, interventions groupées, etc.) des chemins adaptés à leur fonction
- réfléchir à une valorisation intercommunale des chemins de randonnée

→ **Préconisations :** Le diagnostic complet (facturé par une structure compétente locale) pourrait être en partie pris en charge par le Pays, en réfléchissant par exemple à un taux de subvention décroissant en fonction du nombre d'habitants de la commune.

<b>Coût total estimé du diagnostic, préconisations et accompagnement personnalisé</b>		<b>5 000,00 €</b>
<b>Temps d'animation pris en charge par un co-financement</b>		<b>2 500,00 €</b> (50%)
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>% de prise en charge par le Pays</b>	<b>Montant restant à charge de la commune</b>
Moins de 200 habitants	80,00%	500,00 €
De 200 à 500 habitants	70,00%	750,00 €
500 à 1 000 habitants	60,00%	1 000,00 €
Plus de 1 000 habitants	50,00%	1 250,00 €

Action détaillée dans la FICHE ACTION B3 (recto verso)

Actions	Evaluation du coût par commune	Type de dépenses
Accompagnement des communes pour le diagnostic, les préconisations et la valorisation des chemins (action multi-acteurs)	5 000,00 €	Temps d'animation

## II.4.5 Elaborer un guide des bonnes pratiques d'entretien des haies et espaces associés à l'échelle du Pays

Dans les années 2000, le Pays de La Châtre en Berry avait déjà édité un « Guide de l'Arbre et de la Haie » très complet, qui avait connu un vrai succès localement. L'ambition de cette action est de s'inscrire dans la continuité de cette initiative en proposant de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer un « Guide des Bonnes pratiques des haies et des espaces associés ». Les objectifs de ce guide sont multiples :

- aboutir à un guide co-construit, qui tienne compte des réalités, contraintes et potentiels de tous les acteurs qui entretiennent les haies à l'échelle du Pays de la Châtre en Berry
- obtenir un outil qui permette de diffuser auprès de tous les acteurs concernés, un seul et même message en termes d'entretien des haies et des espaces associés.
- Mettre en place des formations correspondantes aux préconisations du guide afin de diffuser largement les bonnes pratiques
- Valoriser les bonnes pratiques mises en place suite à l'élaboration de ce guide (cf. volet « Communiquer »).

Des exemples de préconisations sont présentés sur le Verso de la fiche B4.

Action détaillée dans la FICHE ACTION B4 (recto verso)

➔ **Préconisations** : l'élaboration d'un tel guide des bonnes pratiques devra absolument se faire en recensant l'ensemble des outils déjà élaborés par les différents acteurs locaux, notamment le Conseil Général de l'Indre, la Chambre d'Agriculture 3, la SCIC BEB, le programme National Agrifaune, les structures naturalistes, bureaux d'étude, etc. En plus de ce temps de compilation bibliographique, le temps d'animation du groupe de travail, de concertation et de co-construction n'est pas sous-estimer. Un tel guide pourra mettre plusieurs mois à aboutir.

Actions	Evaluation du coût	Type de dépenses
Compilation bibliographique et animation du groupe de travail option : stage Bac+5 de 6 mois à envisager, avec encadrement professionnel à prendre en compte	6 000,00 €	Temps d'animation
Prestation graphique et impression du guide	6 000,00 €	Prestation graphique et d'impression

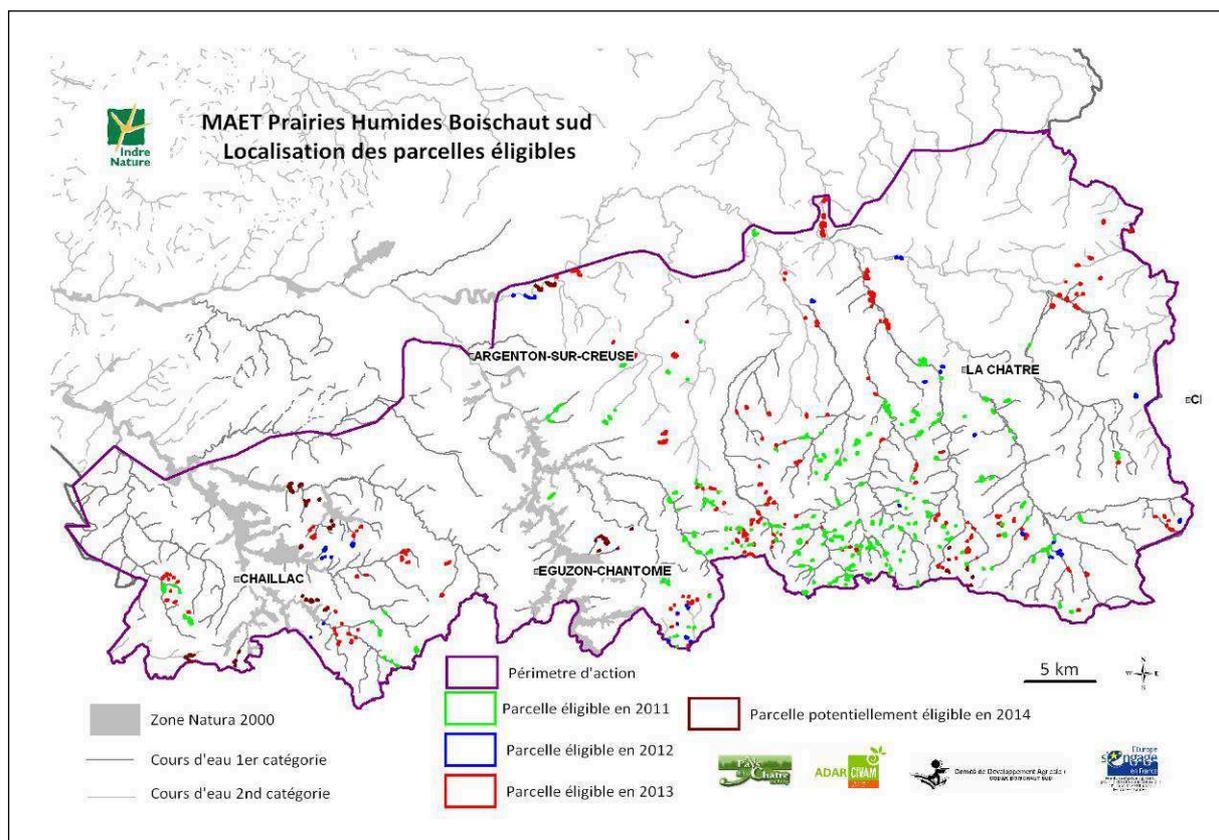
## II.4.6 Promouvoir les Aides Agro-Environnementales (2ème pilier de la PAC)

Le territoire du Boischaud Sud et notamment le Pays de La Châtre en Berry, a bénéficié de la MAET « zones humides » entre 2011 et 2014. Au total, ce sont plus d'une centaine d'exploitations qui ont contractualisé près de 760 hectares, représentant une enveloppe d'aide totale de plus de 840 000 €. Ces résultats, en plus de la préservation de la biodiversité et du maintien de l'activité d'élevage sur ces zones, sont aussi le reflet d'un réel rapprochement entre profession agricole et experts naturalistes. Il s'agit d'une action majeure en termes de développement du territoire du Boischaud Sud.

### • Bilan quantitatif de la contractualisation :

Année de contractualisation	Nombre d'exploitations	Surface contractualisée (ha)	Type de MAET	Rémunération	Budget total sur 5 ans de contrat	Taux de consommation de l'enveloppe
2011	53	373,68	Herb 03	261 €/ha/an	499 998€	100 %
2012	29	49,62			46 500€	96 %
2013	11	263,52	Herbe 07	165 €/ha/an	232 500 €	100 %
2014	8	72,45			63 618 €	93 %
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>759,27</b>			<b>842 616 €</b>	

### • Répartition des engagements sur le territoire :



Si cette MAET a permis de répondre en partie aux enjeux du territoire (notamment ceux liés aux zones humides) il s'agit désormais de poursuivre cette dynamique locale. En effet, il est essentiel de continuer à raisonner le développement économique lié à l'agriculture et la préservation de la Biodiversité, comme deux enjeux complémentaires et synergiques, et non opposés.

Afin de répondre aux enjeux de maintien de l'activité de polyculture-élevage et de la préservation de la biodiversité liée aux zones humides, prairies permanentes et maillage bocager, le Pays de La Châtre en Berry se portera à nouveau candidat pour porter un Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC) du Boischaud Sud. S'il est retenu à l'échelle régionale, le territoire devrait ainsi à nouveau bénéficier de fonds (notamment européens) pour soutenir les exploitations agricoles souhaitant s'engager pour 5 ans dans le dispositif.

➔ **Préconisations** : les excellents résultats obtenus jusqu'alors par le territoire quant au taux de consommation de l'enveloppe disponible sont liés entre autres à l'animation territoriale de proximité menée depuis 2011. Pour poursuivre cette dynamique, il faudra donc que l'animation MAEC et celle menée dans le cadre de la TVB soient coordonnées et que les outils de communication du présent programme soient utilisés pour diffuser le dispositif MAEC à l'échelle du territoire.

Actions	Evaluation du coût	Type de dépenses
Promouvoir les aides agro-environnementales sur le territoire en complément de l'animation MAEC spécifique	En partie pris en charge dans le cadre du dispositif « animation MAEC »	Temps d'animation



Source photo : Indre Nature - E. ALBRECHT

*Prairie humide engagée dans un contrat MAET « Zones Humides »*

## II.4.7 Aider à l'entretien et la création d'arbres « Têtards »

La première « opération Lamier » a vu le jour dans le sud-ouest du territoire, à l'initiative d'un regroupement de communes de la CC de La Marche Berrichonne. L'idée était simple : faire intervenir un prestataire privé pour entretenir un linéaire de haies important, couvrant plusieurs communes volontaires. Une partie de la prestation était prise en charge par le Pays de La Châtre en Berry (à hauteur de 60 à 80%), l'autre restait à la charge des communes concernées. Le seul frein qui existait alors au développement d'une telle action était la question de la valorisation du bois ainsi produit, puisqu'il n'existait pas à l'époque, de filière structurée.

Aujourd'hui, la SCIC Berry Energies Bocage peut être en mesure de proposer une solution quant à l'utilisation de cette biomasse. Il suffirait de coordonner l'opération lamier avec un chantier de déchiquetage, pour produire des plaquettes bocagères (vendues ensuite aux communes locales équipées de chaudière collectives à bois déchiqueté).

Par ailleurs, cette opération lamier pourrait aussi être déclinée en « opération Têtards », afin de recréer ces arbres qui font partie intégrante du patrimoine du Pays. En effet, outre leur intérêt en termes de production de bois, ces arbres têtards sont aussi remarquables en termes de biodiversité qu'ils abritent (notamment le Pique-prune). Malheureusement, la dangerosité des techniques pour créer ces arbres et la diminution de l'utilisation du bois de chauffage sont à l'origine d'un non renouvellement inquiétant de ces arbres à l'échelle du territoire.

L'objectif de cette action serait donc de proposer aux communes ou aux particuliers volontaires de se grouper pour faire intervenir des élagueurs professionnels afin de recréer des arbres têtards sur le Pays. Out comme le lamier, l'intervention serait en partie subventionnée par le Pays de La Châtre en Berry.

→ **Préconisations :** Pour que l'opération soit la plus intéressante possible du point de vue économique, il faudra absolument encourager le regroupement de communes ou de particuliers (afin de rentabiliser le déplacement des professionnels). Cette action sera aussi à relier avec le volet « communication », afin de former aux pratiques d'entretien et de création des jeunes têtards et arbres d'émonde sous forme d'une large diffusion au sein du Pays.

Actions	Evaluation du taux de prise en charge	Type de dépenses
Intervention d'élagueurs professionnels	60 à 80 % (selon le nombre de communes / particuliers impliqués)	prestation

## II.4.8 Préserver les réseaux hydrographiques

**Rappel :** La TVB, comme le SRCE, s'appuie sur les éléments existants de la politique de l'eau et notamment sur la mise en œuvre de la réglementation sur la restauration de la continuité écologique des cours d'eau issue de leur classement au titre du code de l'environnement. Des démarches sont en cours en région Centre pour cette mise en œuvre. La TVB ne crée pas de nouveau dispositif à ce niveau et s'appuie sur ces démarches en cours.

La Trame Bleue occupe une place fondamentale sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry. Les (petits) « cours d'eau » sont omniprésents dans le paysage du Pays et tiennent un rôle majeur dans la différenciation de ce territoire avec les autres régions naturelles de l'Indre. En effet, le territoire du Boischaud Sud, marque une zone de transition entre les zones d'élevage et les zones spécialisées en grandes cultures de la Champagne Berrichonne au nord. A l'heure actuelle, on observe une régression de l'élevage et un développement des cultures, sur des terres souvent drainées.

Sa position en tête de Bassin Versant en fait un territoire concerné par l'enjeu de maintien de la qualité des eaux souterraines et superficielles (en termes de nitrates, et de molécules issues des produits phytosanitaires). Par ailleurs, le maintien de composantes paysagères liés à l'activité d'élevage et qui assurent un rôle de tampon et d'épuration, telles que les prairies et le bocage, permettra aussi de garantir une certaine qualité de l'eau (extrait du PAEC Boischaud Sud).

Le réseau de rivières et de ruisseaux est également très développé sur le territoire du Pays : la région de La Châtre fait partie des « meilleures » zones salmonicoles de la Région, tout en étant perturbée.

Parmi les enjeux et menaces pesant sur les cours d'eau, citons notamment :

- Les travaux en cours d'eau (rectification, reprofilage, recalibrage). Sur le territoire, plusieurs tronçons, parfois importants, ont été modifiés au cours XXème siècle pour lutter contre les inondations ou développer la production agricole. Ces travaux peuvent conduire à une homogénéisation globale du milieu, une perte de fonctionnalité de l'écosystème et de la biodiversité et une perturbation profonde de l'expression de certains services assurés par les cours d'eau (auto-épuration, écrêtement des crues...). Parmi les cours d'eau historiquement touchés par ces travaux figurent le bassin de l'IGNeraie ou le Creuzançais. A ce grands travaux s'ajoutent le busage, la dérivation des sources, la suppression des fossés, le drainage des zones humides... ;
- Les ouvrages transversaux (seuils et barrages). Les ouvrages perturbent également la fonctionnalité des cours d'eau et les services écosystémiques associés, notamment la libre circulation des poissons et des sédiments ;
- Les plans d'eau en « barrage » de cours d'eau. La multiplication des plans d'eau sur les cours d'eau dégrade la qualité des eaux, rompt la fonctionnalité et augmente la vulnérabilité à la sécheresse par évaporation. Essentiellement creusés dans les années 70-80, ces plans d'eau sont aujourd'hui souvent mal entretenus ou abandonnés (vidanges non effectuées, stockage important de sédiments, développement d'espèces invasives...) amplifiant leur impact négatif.
- Les mauvais usages en zone d'élevage comme le surpâturage, ou le pâturage en période de sécheresse, l'abreuvement inapproprié épuisant la ressource ou entraînant un surpiétinement des berges).
- Les mauvais usages en zone de culture par pollution diffuse par les produits phytosanitaires ou pompage et épuisement de la ressource

A ces éléments s'ajoutent la mauvaise gestion des ripisylves (entretien par des herbicides, taille inappropriée) voire leur arrachage, le développement des espèces végétales et animales exotiques envahissantes....

Des actions favorisant la préservation de ces petits ruisseaux, zones humides et sources sont des enjeux majeurs pour la mise en œuvre de la Trame Bleue.

Concrètement, en termes d'actions deux phases semblent importantes à développer :

- **une phase d'information et de sensibilisation** : avec par exemple, l'édition et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour allier préservation de la qualité de l'eau et développement économique (maintien de l'activité d'élevage, valorisation touristique, etc.)
- **une phase opérationnelle** : incluant l'aménagement de points pour garantir la notion de continuité de la Trame Bleue, les aménagements liés au maintien de l'activité d'élevage (par exemple : points d'abreuvement, restauration des mares, etc.), l'organisation de formations (cf. II.3.4, p.28) et l'organisation d'opérations d'animation et de sensibilisation du grand public.

Action détaillée dans la FICHE ACTION C1 (recto verso)

➔ **Préconisation** : Le développement d'un Contrat Territorial de Bassin semble un levier important pour participer à la préservation de la qualité de l'eau sur le territoire.

Actions	Evaluation du coût	Type de dépenses
Information et sensibilisation : recherches bibliographiques, concertation et rédaction d'un guide pratique (stage Bac+5 de 6 mois à envisager, avec encadrement professionnel à prendre en compte)	6 000,00 €	Temps d'animation
Information et sensibilisation : prestation graphique et impression du guide	6 000,00 €	Prestation graphique et d'impression
Phase opérationnelle : aménagement de points garantissant les continuités écologiques	40% du coût d'intervention	Prestation extérieure, ingénierie
Phase opérationnelle : aménagement des points d'abreuvement (cf. fiche action)	50% du coût d'intervention, plafonné à 400€ par projet	Prestation ingénierie, achat de matériel
Opérations d'animation et de sensibilisation du grand public (par exemple : opération Loure ou Fario)	1 000,00 € par opération	Temps d'animation

Installation et entretien	Coûts
<p>L'idéal est d'installer cette descente dans une zone située entre deux arbres. Cette localisation apporte l'ombrage nécessaire aux animaux, permet le maintien de la berge et limite le risque d'érosion grâce au système racinaire des végétaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décaper de la terre végétale sur 20 cm et créer une pente amoindrie approchant les 15 %.</li> <li>• Apporter de la pierre concassée pour empierrer la descente.</li> <li>• Installer en pied de berge un madrier en bois de façon à limiter l'érosion. De chaque côté de la descente, aménager une barrière protégée par un fil de clôture électrique ou barbelée.</li> </ul> <p>Temps d'auto-construction estimé : 1,5 à 2 jours de travail (dont une journée de terrassement).</p>	<p><b>800 € HT/ aménagement</b> (intégralité des travaux réalisée par une entreprise extérieure)</p> <p><b>Témoignage de T. Arnaud, exploitant à Moutiers sous Chantemerle</b></p> <p style="color: green;">« J'étais volontaire pour entrer dans une démarche de préservation des berges par des clôtures et des plantations, en plus l'eau est plus saine pour les animaux, alors pourquoi ne pas profiter de l'opportunité du programme »</p> <p>Trois aires d'abreuvement ont été réalisées sur cours d'eau pour la fourniture en eau d'un cheptel de vaches allaitantes. Les travaux ont été réalisés en collaboration avec une entreprise.</p> 

Source : Chambre d'Agriculture des deux Sèvres

## II.5 Programme d'actions complet - PHASE 1 : 2015

FINALITE : Préserver la biodiversité et participer au développement économique du territoire :

### Importance du lien Elevage/Paysage

Objectif Général : Communiquer

Objectif Général : Connaître et Former

Objectif Général : Entretenir, aménager et valoriser économiquement

#### Priorité COTECH : Faire du lien Elevage/Paysage, un levier de développement local

FICHE B1

Sensibiliser sur l'importance de maintenir la polyculture-élevage, associée aux milieux prairiaux

Public visé	Tout public
Type dépenses, Coût estimé	Prestation pour la campagne de communication et tps d'animation
Durée	
Localisation	Pays de La Châtre en Berry

Travailler à la mise en place d'un label garantissant des pratiques d'élevage respectueuses du bocage et de la biodiversité

Public visé	Acteurs de la filière viande, élus, ...
Type dépenses, coût estimé	Temps d'animation
Durée	
Localisation	Pays de La Châtre en Berry

Soutenir et développer l'abattoir, en tant qu'outil structurant de la filière viande

Public visé	Acteurs de la filière viande, élus, ...
Type dépenses, coût estimé	Temps d'animation
Durée	
Localisation	Pays de La Châtre en Berry

#### Communiquer et sensibiliser le grand public

Faire connaître un cortège d'espèces caractéristiques du Boischaud Sud et organiser des événements de communication sur l'entretien des haies (Concours BIODIVERSIT'HAIES) **FICHE T1**

Public visé	Tout public
Type dépenses coût estimé	Publication et tps d'animation
Durée	
Localisation	Pays de La Châtre en Berry

#### Priorité COTECH : Créer un Observatoire du Bocage et améliorer la connaissance

Recenser les données, coordonner et promouvoir les actions en faveur de la biodiversité **FICHE T2**

Public visé	Tout public
Type dépenses, coût estimé	Temps d'animation, création d'un site (à terme)
Durée	2 ans (à pérenniser)
Localisation	Pays de La Châtre en Berry, vocation à s'élargir

#### Priorité COTECH : Réaliser des plans de gestion à l'échelle des communes

Recenser et caractériser le linéaire à entretenir, définir les modes d'entretien (et mises en commun de matériel possibles), identifier le potentiel de valorisation touristique **FICHE B2**

Public visé	communes
Type dépenses, coût estimé	Temps d'animation
Durée	2 ans (à pérenniser)
Localisation	communes

#### Repérer les éléments de bocage dans les documents d'urbanisme et accompagner la transcription de la TVB (co-construction)

Y associer un cahier des charges d'entretien

Public visé	Communes, propriétaires et gestionnaires
Type dépenses	Temps d'animation
Durée	2 ans (à pérenniser)
Localisation	communes

#### Promouvoir l'installation de chaudières collectives à bois

En organisant des visites sur sites

Public visé	Collectivités et regroupements de particuliers
Type dépenses, coût	Temps d'animation
Durée	2 ans (à pérenniser)
Localisation	Pays de La Châtre en Berry

## II.6 Programme d'actions complet - PHASE 2 : 2016 (et suite)

2016	Toutes sous trames	<b>Communiquer et sensibiliser les scolaires</b>	Constituer un réseau de « haies écoles », communiquer sur les fruitiers menacés (société pomologique) comme éléments relais		Toutes sous trames	Toutes sous trames	<b>Former aux bonnes pratiques</b>	Entretien des haies, production de bois, gestion des prairies permanentes et des zones humides, etc.		Toutes sous trames	Toutes sous trames	bocage	<b>Préserver, entretenir et valoriser les chemins des collectivités</b>		FICHE B3			
		Public visé : Scolaires		Public Visé : Agriculteurs, communes, particuliers			Public visé : collectivités											
		Type dépenses : tps d'animation, déplacements		Type dépenses, coût : Temps d'animation			Type dépenses, coût : Temps d'animation, création de supports											
		Coût estimé		Durée : 2 ans (à pérenniser)			Durée : 2 ans (à pérenniser)											
		Durée		Localisation : Pays de La Châtre en Berry			Localisation : Communautés de communes, communes											
Localisation : Communes et communautés de communes		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Communautés de communes, communes														
Cours d'eau et zones humides	Toutes sous trames	<b>Gestion différenciée des espaces verts des collectivités (Zéro pesticides)</b>			Toutes sous trames	Toutes sous trames	bocage	<b>Elaborer un guide des bonnes pratiques d'entretien des haies à l'échelle du Pays</b>		FICHE B4		bocage	<b>Promouvoir les Aides Agro-Environnementales (PAC 2ème pilier) sur le territoire</b>		MAEC polyculture-élevage, système herbager, IAE linéaire de haies et zones humides			
		Public Visé : communes		Public Visé : communes, agriculteurs, propriétaires														
		Type dépenses : Temps d'animation		Type dépenses, coût estimé : Temps d'animation				Type dépenses, coût estimé : Temps d'animation										
		Coût estimé		Durée : 2 ans (à pérenniser)				Durée : 2 ans (à pérenniser)										
		Durée : 2 ans (à pérenniser)		Localisation : communes				Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry			Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry	
Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes						
Cours d'eau et zones humides	Toutes sous trames	<b>Communiquer sur les zones humides et les cours d'eau</b>	Informier sur les risques liés au défaut d'entretien, fonctionnement de la rivière (cf. explications liées aux étangs) et faune associée, traversée des petits cours d'eau par les engins de débardage, etc. Par ex : organisation de diné-débat, etc.		Toutes sous trames	Toutes sous trames	bocage	<b>Aider à l'entretien et la création d'arbres « Têtards »</b>		Sur le modèle de l'action « Lamier » : subvention d'une partie de l'exécution des travaux		bocage	<b>Préserver les réseaux hydrographiques</b>		« Actions Loure » et « Truite Fargo », Aménagement des points d'abreuvement		FICHE C1	
		Public Visé : Tout public		Public Visé : Agriculteurs				Public Visé : Tout public										
		Type dépenses : Tps animation et publication		Type dépenses, coût estimé				Type dépenses, coût estimé : 60 à 80% de la prestation										
		Coût estimé		Durée : 5 ans				Durée : 2 ans (à pérenniser)										
		Durée : 5 ans		Localisation : Pays de La Châtre en Berry				Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry			Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry	
Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry						
Cours d'eau et zones humides	Toutes sous trames	<b>Connaître les outils de la TVB</b>	Boîte à outils contractuels		Toutes sous trames	Toutes sous trames	bocage	<b>Gérer durablement les milieux boisés</b>		S'appuyer sur des inventaires et former aux bonnes pratiques		bocage	<b>Préserver les réseaux hydrographiques</b>		« Actions Loure » et « Truite Fargo », Aménagement des points d'abreuvement		FICHE C1	
		Public Visé : Tout public		Public Visé : Communes, propriétaires forestiers, ONF				Public Visé : Tout public										
		Type dépenses		Type dépenses : Temps d'animation				Type dépenses, coût										
		Coût estimé		Durée : 2 ans (à pérenniser)				Durée : 5 ans										
		Durée : 2 ans (à pérenniser)		Localisation : communes				Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry			Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry	
Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes		Localisation : communes						
Cours d'eau et zones humides	Toutes sous trames	<b>Communiquer sur les zones humides et les cours d'eau</b>	Informier sur les risques liés au défaut d'entretien, fonctionnement de la rivière (cf. explications liées aux étangs) et faune associée, traversée des petits cours d'eau par les engins de débardage, etc. Par ex : organisation de diné-débat, etc.		Toutes sous trames	Toutes sous trames	bocage	<b>Gérer durablement les milieux boisés</b>		S'appuyer sur des inventaires et former aux bonnes pratiques		bocage	<b>Préserver les réseaux hydrographiques</b>		« Actions Loure » et « Truite Fargo », Aménagement des points d'abreuvement		FICHE C1	
		Public Visé : Tout public		Public Visé : Communes, propriétaires forestiers, ONF				Public Visé : Tout public										
		Type dépenses : Tps animation et publication		Type dépenses : Temps d'animation				Type dépenses, coût										
		Coût estimé		Durée : 2 ans (à pérenniser)				Durée : 5 ans										
		Durée : 5 ans		Localisation : Pays de La Châtre en Berry				Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry			Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry	
Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry		Localisation : Pays de La Châtre en Berry						

### LEGENDE :

#### Numérotation des fiches :

Thématique bocage : B1, B2, B3, B4

Thématique cours d'eau : C1

Toutes sous trames : T1, T2, T3, T4, T5

#### Légende couleurs :

: sous trame cours d'eau et zones humides

: sous trame bocage

: sous trame milieux boisés

: toutes sous trames

## III. Fiches Actions

---

### III.1 Présentation Générale et thématiques retenues

---

Les fiches actions ont été construites sur un modèle commun : au recto figure une illustration de la thématique générale de la fiche alors qu'au verso, un zoom sur une action concrète est proposé. Ces fiches actions ont pour objectif de donner un aperçu synthétique et concret des actions qui pourront être mises en œuvre dans le cadre de la TVB. Les thématiques abordées et les actions illustrées ne sont pas exhaustives, elles représentent un outil d'aide à l'appropriation de l'étude par les acteurs locaux.

Les fiches contiennent dans la mesure du possible : le secteur à enjeux concerné (code couleur pour : le bocage, les cours d'eau, toutes les sous-trames confondues), le public visé (logos en bas à droite), le contexte, la présentation et les étapes de réalisation, les facteurs de réussite, l'évaluation, la maîtrise d'ouvrage, les dépenses à prévoir et les financements possibles, les contacts utiles.

Les thématiques retenues par le COTECH et validées par le COPIL ont été classées par grandes thématiques : B1, B2, B3 et B4 portent sur la thématique du bocage ; C1 sur les cours d'eau ; T1, T2, T3, T4, et T5 abordent des thématiques transversales à toutes les sous-trames. Les thématiques retenues sont les suivantes :

- B1 : Faire du lien élevage/paysage un levier de développement localement
- B2 : Réaliser des plans de gestion des haies entretenues par les collectivités
- B3 : Préserver, entretenir et valoriser les chemins des collectivités
- B4 : Elaborer un guide des bonnes pratiques de gestion des haies et des espaces associés
- C1 : Protéger et préserver les réseaux -hydrographiques
- T1 : Communiquer et sensibiliser
- T2 : Créer un observatoire du bocage et en améliorer la connaissance
- T3 : Former aux bonnes pratiques
- T4 : Gestion différenciée des espaces verts communaux (Zéro pesticides)
- T5 : Connaître les outils de nature contractuelle associés à la TVB

L'ensemble des fiches actions est placé en annexe : Annexe 1 (Bocage, Annexe 2 (Cours d'eau), Annexe (Toutes-trames).

### III.2 Mise en œuvre du plan d'action

---

Le Syndicat du Pays de la Châtre en Berry est pressenti comme seul maître d'ouvrage.

Le maître d'œuvre sera amené à solliciter des partenariats techniques adaptés pour la mise en œuvre de chaque type d'action.